

Sous la direction de
Henri Médard
Marie-Laure Derat
Thomas Vernet
Marie Pierre Ballarin

TRAITES ET ESCLAVAGES EN AFRIQUE ORIENTALE ET DANS L'OCÉAN INDIEN



Esclavage

KARTHALA

Aucune région au monde n'a connu une histoire aussi longue de la traite et de l'esclavage que l'Afrique orientale et l'océan Indien. Très loin des modèles simplificateurs du complexe atlantique, les sociétés de l'océan Indien ont éprouvé des modalités de traites et des situations serviles très diverses, dans lesquelles tous les systèmes esclavagistes, européens, orientaux et africains se sont mêlés. Les Africains et les Malgaches sont majoritaires parmi les esclaves, mais ils côtoient des compagnons d'infortune d'origines géographiques extrêmement variées, en particulier des Asiatiques. Les esclaves sont redistribués et vendus aux quatre coins de l'océan Indien mais aussi vers l'Atlantique, alors que se développent en Afrique de façon croissante les logiques serviles qui connaissent leur apogée à Zanzibar au XIXe siècle.

Cet ouvrage complète magistralement une historiographie qui demeure largement dominée par les études sur l'Atlantique. Par le biais d'une approche globale, océanique comme continentale, il renouvelle en profondeur les questions de la traite et de l'esclavage ainsi que de leurs mutations complexes du XVe au XXIe siècle dans l'espace de l'Afrique orientale et de l'océan Indien. Il offre ainsi au public francophone une approche novatrice et percutante à partir d'études de cas originales et fouillées, menées par les meilleurs spécialistes de ces questions.

Sous la direction de

Henri Médard, professeur d'histoire de l'Afrique contemporaine, Aix-Marseille Université (CEMAf).

Marie-Laure Derat, chargée de recherche en histoire médiévale de l'Afrique, CNRS (CEMAf).

Thomas Vernet, maître de conférences en histoire moderne de l'Afrique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CEMAf).

Marie Pierre Ballarin, chargée de recherche en histoire contemporaine de l'Afrique, IRD (URMIS).

**TRAITES ET ESCLAVAGES
EN AFRIQUE ORIENTALE ET DANS L'OCÉAN INDIEN**

Cet ouvrage est publié
avec le concours du Centre d'études
des mondes africains (CEMAF-UMR 8171).

Visitez notre site
KARTHALA sur Internet : <http://www.karthala.com>
Paielement sécurisé

Conception graphique de la couverture : Anabell Guerrero

Composition et mise en page : Charles Becker

Photo de couverture : « *Servante-esclave. Moguedouchou, 1882-1883* »
Georges Révoil (contretypé réalisé par Molténi)

Photographie positive sur verre pour projection, 6,8 X 5 cm

© BnF, département des Cartes et Plans, Société de géographie, Sg XEk 79

© Éditions KARTHALA et CIRESC, 2013
ISBN : 978-2-8111-0914-1

**Henri Médard, Marie-Laure Derat,
Thomas Vernet et Marie Pierre Ballarin (dir.)**

Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'océan Indien

**KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

**CIRESC
105, bd Raspail
75006 Paris**

« Esclavages »

Une collection née de l'association entre le Centre International de Recherches sur les Esclavages (CIRES) du CNRS et les éditions Karthala.

« *Esclavages* » :

- publie des recherches et des essais inédits de sciences humaines et sociales sur les traites, les esclavages, les situations d'esclavage et/ou leurs héritages contemporains ;
- souligne l'importance des représentations racialisées, construites, héritées, réactualisées, revendiquées.

Un site d'information : <http://www.esclavages.cnrs.fr>

Directrice de la collection : Myriam Cottias

Comité éditorial : Cédric Audebert, Elisabeth Cunin, Céline Flory, Nahayeilli Juarez Huet, Paul Lovejoy, Hebe Mattos, António de Almeida Mendes, Dominique Rogers, Marie-Jeanne Rossignol, Ibrahima Thioub

Contact : <esclavages-editions@ehess.fr>

Titres parus dans la collection

- Myriam COTTIAS, Élisabeth CUNIN, António de ALMEIDA MENDES (éds.), *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, 2010, Collection Esclavages, 389 p., 8 pl. h.t.
- Richard PRICE, *Peuple Saramaka contre État du Suriname. Combat pour la forêt et les droits de l'homme*, Paris, Karthala, 2012, Collection Esclavages, 291 p.
- Jean HÉBRARD, *Brésil quatre siècles d'esclavage. Nouvelles questions, nouvelles recherches*, Paris, Karthala, 2012, Collection Esclavages, 364 p.
- Christine CHIVALLON, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, 2012, Collection Esclavages, 618 p., 8 pl. h.t.

À Jean Boulègue (1936-2011)

Remerciements

Le point de départ de cet ouvrage fut un séminaire organisé entre 2004 et 2008 par Henri Médard et Thomas Vernet au Centre d'Études des Mondes Africains (CEMAf-Paris), laboratoire associé de l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et du CNRS (UMR 8171). Marie Pierre Ballarin et Marie-Laure Derat ont participé à la genèse du projet avant de partir vers d'autres cieux (Kenya et Éthiopie). En 2007, Franck Rimbault s'est joint au séminaire. La même année, nous nous sommes associés au séminaire d'António de Almeida Mendes, *Les traites (XV^e-XX^e siècles)*, dans le cadre du CIRESC (Centre International de Recherches sur les Esclavages, CNRS). C'est donc tout naturellement que nous avons choisi de nous inscrire dans la nouvelle collection *Esclavages* dirigée par Myriam Cottias aux éditions Karthala.

Nous sommes très reconnaissants pour l'aide directe et indirecte que nous ont fournie ces derniers, ainsi que les intervenants et le public de notre séminaire. Nous sommes également redevables au Centre Français des Études Éthiopiennes d'Addis Abeba (USR 3137, CNRS – IFRE 23 Ministère des Affaires Étrangères) et au CEMAf pour leur assistance logistique et financière dans l'aboutissement de ce projet.

Nous remercions enfin Charles Becker pour ses relectures multiples et son concours à la préparation de ce livre.

Introduction

*Henri Médard**

L'histoire de la traite et, dans une moindre mesure, de l'esclavage est l'une des questions historiographiques les plus importantes aujourd'hui. Ses séquelles se font encore sentir en ce début de XXI^e siècle, si longtemps après les abolitions. Elles se manifestent bruyamment, en particulier dans les débats autour de la mémoire, des réparations et du racisme. En France même, le 21 mai 2001, des générations après les faits, la loi Taubira a classé la traite comme « crime contre l'humanité ». Même sans le poids du présent, l'ampleur inouïe des migrations forcées, des millions de personnes concernées, et le nombre de sociétés brutalisées et perverses demandent à être éclairés, documentés, compris. La question de l'emballage du commerce des êtres humains et de l'augmentation de l'esclavage aux XVIII^e et XIX^e siècles, suivi par le revirement abolitionniste, ne cesse d'interroger. L'horreur nous prend aux tripes devant la traite comme devant l'esclavage qui nous questionnent en tant que citoyens. L'horreur est évidemment l'arrière-plan de ce genre de travaux. Nous ne voulons pas pour autant nous laisser aller à un sinistre voyeurisme, hélas assez fréquent. Nous voulons appréhender et rendre compte de réalités complexes, et non produire avec des simplifications confortables des émotions fortes. Pour ne pas se laisser aveugler par ses émotions, pour se souvenir de l'humanité des bourreaux comme des victimes, pour se garder des anachronismes et pour comprendre tous les acteurs, les auteurs de cet ouvrage ont tenté de garder une distance critique et de se protéger, via la rigueur de la méthode historique ou ethnographique.

Une partie des auteurs de cet ouvrage, confrontés à un terrain vierge, ont effectué un premier état des lieux et construit les fondations pour la poursuite ultérieure de la recherche. Pour beaucoup d'autres, la résistance des esclaves ainsi que les ambiguïtés de l'abolition sont clairement au centre de leur exposé. Quand cela a été possible, les auteurs ont cherché à centrer leur analyse sur les esclaves, même si les sources ont le plus souvent été produites par les classes dominantes, qu'elles soient abolitionnistes ou esclavagistes. Nous sommes en cela dans la mouvance des tendances les plus récentes de l'historiographie.

* Je tiens à remercier Valérie Golaz, Claire Médard, Marie-Laure Derat, Franck Raimbault, Thomas Vernet, Audrey Carotenuto, M'hamed Oualdi, Klara Boyer-Rossol et Jean-Luc Paul pour la relecture de mon introduction et de mes deux chapitres.

L'intérêt intellectuel énorme que soulève la traite est d'abord nord-américain, puis atlantique. Cet ouvrage tente de rééquilibrer modestement la perspective en s'intéressant à d'autres régions, en l'occurrence l'océan Indien et l'Afrique orientale où ces phénomènes sont également importants, mais beaucoup moins étudiés et parfois même ignorés, comme le souligne le premier chapitre de cet ouvrage « La traite et l'esclavage en Afrique orientale et dans l'océan Indien : une historiographie éclatée »). La rupture, l'absence de communication entre les aires géographiques et entre le monde anglophone et le monde francophone sont particulièrement sensibles en Afrique orientale et dans l'océan Indien. Les spécialistes du monde swahili, à l'exception notable d'Edward Alpers, ignorent généralement tout de la littérature sur Madagascar en français. Mis à part Hubert Gerbeau, les universitaires de la Réunion ne connaissent que rarement la littérature générale sur l'esclavage en anglais. Nous désirons donc aller ici au-delà de ces barrières linguistiques. Plus largement, il s'agit de décloisonner des espaces historiques et scientifiques. Cet ouvrage veut rendre disponible à un public francophone, en particulier dans l'océan Indien et en Afrique orientale, des débats qui se sont développés pour l'essentiel en anglais.

Il ne s'agit pas seulement de retranscrire ces débats. Cet ouvrage les complète et y contribue de manière originale. D'abord en suivant la voie déjà préconisée en 1989 par William Gervase Clarence-Smith¹ en insistant en particulier sur des sources produites dans des langues sous exploitées par nos prédécesseurs : en particulier ici le français, l'allemand, le portugais, l'arabe, le malgache, l'amharique et le geez.

Les contributions réunies ne se contentent pas d'utiliser de nouvelles sources, elles traitent des sous-régions trop délaissées. Les cas les plus flagrants sont ceux de la Corne et des Comores, mais également des régions de l'intérieur de l'Afrique de l'Est, des marges de Madagascar... Plusieurs auteurs approfondissent la perspective historique des phénomènes de traite et d'esclavage avant et après le XIX^e siècle, la période où ces phénomènes sont, il est vrai, les plus massifs. Ils apportent dans leurs contributions des éclairages nouveaux sur des périodes délaissées de l'histoire de l'esclavage, en particulier le XVI^e siècle (chapitres de Marie-Laure Derat, Thomas Vernet et Florence Pabiou-Duchamp).

La production intellectuelle sur la traite et l'esclavage en langue française n'a pas été très importante. Les contributions réunies dans cet ouvrage reflètent assez bien la répartition des savoirs français sur cette région qui ont été enrichis par un nouvel intérêt pour ces thèmes. Elles dénotent donc une forte présence historique francophone sur les Mascareignes,

1. Clarence-Smith, "The Economics...", 1988, p. 15-16.

Madagascar, l'Afrique centrale et plus récemment sur la Corne, ainsi qu'un fort investissement sur les sources en langues européennes, en particulier l'allemand et le portugais.

Nos approches multidisciplinaires (historique et anthropologique) permettent de varier les échelles. Certains auteurs se sont intéressés à de toutes petites communautés de quelques centaines ou au plus quelques milliers d'individus. D'autres ont abordé des royaumes, des colonies ou des régions plus larges. Pour ne pas perdre la vue d'ensemble, tous ces espaces sont resitués les uns par rapport aux autres dans la première partie.

Définitions

Revenons à l'énoncé du titre : Traites et esclavage en Afrique orientale et dans l'océan Indien.

Nous nous intéressons à une zone géographique, qui, depuis l'intérieur lointain de l'Afrique, draine les flux commerciaux vers les principautés musulmanes et chrétiennes de la Corne, vers les cités swahili sur les rives de l'océan Indien ou vers les Portugais du Mozambique. De la côte, une partie des esclaves sont réexportés, parfois par étapes, vers les Mascareignes, la colonie du Cap, les Amériques, la Péninsule arabique, les Indes et même au-delà. Madagascar, important consommateur, importateur et exportateur d'esclaves, appartient un peu à toutes ces aires en même temps.

Les contours de l'aire géographique que nous avons choisie sont volontairement lâches. Il s'agit en premier lieu des aires de départ, mais aussi de consommation d'esclaves en Afrique orientale et dans une moindre mesure des aires d'arrivée sur le pourtour de l'océan Indien. Par Afrique orientale, nous entendons une aire qui s'étend de la Corne jusqu'au Mozambique et de l'océan Indien jusqu'au bassin du Congo. L'Afrique de l'Est en revanche, plus réduite, recouvre juste le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie actuels. La limite occidentale au Congo actuel correspond au départ des routes commerciales vers l'Atlantique et non plus vers l'océan Indien. La limite septentrionale est constituée par l'aire de traite soudanaise (au Sud Soudan et au Nord de l'Ouganda et du Congo actuel) vers la vallée du Nil et vers la mer Rouge. Une partie de cette traite recoupe fortement la traite de la Corne – elle-même à cheval sur l'océan Indien et la mer Rouge –, mais également avec les traites sahariennes et celle du Soudan central. L'exclusion du Soudan est quelque peu arbitraire : incluses à l'origine, les contributions escomptées ne se sont pas matérialisées. D'autre part, aussi poreuse qu'elle soit, il existe bien une limite forte et dans la longue durée entre le Soudan oriental et la Corne.

À ces zones de production, nous avons adjoint Madagascar et la côte swahili qui cumulent zones d'asservissement, d'utilisation des esclaves et ports d'exportation. Sans être exhaustifs, nous n'avons pas ignoré les zones d'arrivée du commerce, avec des contributions sur les Mascareignes. Notre approche était focalisée sur le continent africain, mais à l'évidence cesser de s'intéresser aux esclaves à partir du moment où ils quittent le continent africain, comme le fait remarquer Ehud Toledano, pose problème¹. Peut-on s'intéresser seulement à l'offre sans se préoccuper de la demande ? Nous avons tenté d'ouvrir géographiquement notre objet sur l'océan Indien plutôt que de le refermer sur l'Afrique ! Cela permet également de décentrer le regard et ne pas tomber dans le piège de « l'esclavage africain » et d'adopter une approche plus comparatiste. Comme l'écrit Fredrick Cooper: « Il est donc utile de parler d'esclavage, mais inutile de parler « d'esclavage africain » comme si une forme d'esclavage était synonyme du continent »². En effet il y a des esclaves en Afrique, des esclaves africains hors d'Afrique, mais sans doute pas d'esclavage africain ! Les formes d'esclavage ne reposent pas sur le climat ou sur de prétendues différences raciales.

La définition de la traite des esclaves pose peu de problèmes. Il s'agit d'un commerce d'êtres humains, fruit d'échanges et de violence (guerre, justice, kidnapping, tribut, dettes). Ce commerce est très souvent extrêmement spécialisé (notamment à partir de certains navires négriers), mais il peut être aussi le fait d'amateurs (brigands ou soldats occasionnels). L'échelle du commerce est également très variable tant pour le volume (d'une ou deux personnes à la fois à plusieurs centaines), que la distance et les modes de transport. Le plus souvent toutes ces catégories coexistent.

C'est seulement dans les marges qu'existent des zones d'ombre, notamment au début du processus. Une large partie de la capture d'esclaves se déroule dans des régions pratiquant une économie non monétaire, où le marché n'a pas complètement développé son hégémonie. Mais si le mode de l'échange et de la circulation d'individus (tribut, dette, troc, dot, don...) peut varier, l'aliénation et la chosification de l'être échangé, en particulier pour le commerce à longue distance, est, elle, évidente.

Lorsque l'échelle reste locale, ces échanges d'êtres humains ne correspondent pas toujours à une mise en esclavage. La prise d'otage, la mise en gage, le confiage d'enfant, le mariage sans dot peuvent conduire à des conditions sociales et des modes de vie très proches de ceux des esclaves, mais ils restent distincts par bien des aspects. Ainsi un enfant gagé garde

1. Toledano, 1998, p. 139-141.

2. Cooper, "The Problem of Slavery...", 1979, p. 106.

son identité et sa parenté. Il est, en théorie, libéré dès que la dette est réglée.

C'est lors des crises que les passerelles apparaissent entre le nouveau système de traite et l'ancien. En cas de famine, en cas de guerre, d'amende etc., ces personnes sont les premières à passer dans les circuits commerciaux de l'esclavage. C'est également ce qui se passe lorsque le front de traite atteint de nouvelles zones, en plus de la violence directe, c'est à partir de ces formes d'aliénation proches de l'esclavage que les traitants ouvrent une brèche dans les sociétés et se procurent des esclaves. Enfants gagés ou confiés, épouses temporaires ou adultères, mais aussi veuves ou orphelins, dépendants de toute sorte, pris dans les circuits commerciaux de longue distance se transforment en esclaves (voir la contribution de Jean-Pierre Chrétien). Localement, le durcissement des sociétés dans ce contexte de traite mène à un durcissement des liens de dépendance. L'extension de la traite transforme donc des dépendants et des personnes vulnérables en commodités commerciales, en esclaves au sens pur.

À l'opposé, il existe une traite qui nie son nom, camouflée pour échapper à la loi, à l'abolition, ou simplement à la taxation ou encore à l'opprobre de l'opinion. En dehors même de la période des abolitions, le commerce des esclaves est une pratique particulièrement crapuleuse (recel, kidnapping, ventes de musulmans nés libres dans les sociétés islamiques...). Pour camoufler les pratiques illégales, il est souvent nécessaire de cacher la nature du commerce. La vente de dépendants est le plus souvent une action moralement condamnée par les sociétés qui la subissent, même quand elle n'est pas illégale. Toutes sortes de subterfuges ou de justifications sont inventées pour camoufler ces trafics, comme déguiser une vente en mise en gage¹. Avec l'abolition, les « épouses » ou « enfants » vendus à destination par les « pères » ou « conjoints » de circonstance sont nombreux. Mais en gros la définition de la traite ne recouvre pas d'enjeu historiographique vraiment important. Les seules questions concernent la qualification des différentes traites, comme nous le verrons dans le chapitre consacré à l'historiographie. Il n'en est pas de même pour le terme d'"esclave".

Le commerce des esclaves exerce un effet d'entraînement très fort sur le développement de l'esclavage interne, y compris dans les zones d'origine. Nous avons donc généralement abordé les deux phénomènes de pair. Le choix de la définition de l'"esclave" recouvre des enjeux multiples. S'il existe de nombreuses définitions qui fonctionnent bien à un niveau local, cela se complique lorsque les zones s'élargissent. L'aire concernée ici connaît une variété extraordinaire de sociétés pratiquant

1. Deutsch, 2006, p. 56.

l'esclavage. Néanmoins, avant de tenter de définir l'esclavage, quelques préalables s'imposent. Mentionnons tout d'abord l'idée d'un « esclavage bénin », l'usage historique de cette idée, ses avatars et les problèmes de traductions qui lui sont liés.

En premier lieu, le statut, les conditions de vie, les possibilités d'ascension sociale des esclaves varient d'un lieu et d'une époque à l'autre. Mais existerait-il un bon et un mauvais esclavage ? L'un nord-américain capitaliste, racial et cruel et l'autre bénin, africain ou musulman, paternaliste et presque doux ? Nous reviendrons sur la question de la comparaison avec le monde atlantique dans le chapitre historiographique. Pour l'idée d'un « esclavage bénin », Fred Cooper a clairement montré que « la violence fait partie intégrante du paternalisme », ce qui mène à la « coexistence d'obéissance et de résistance de la part des esclaves et de gentillesse et brutalité de la part du maître ». Il n'existe pas d'esclavage bénin, « seulement une lutte quotidienne pour réinterpréter et déformer les coutumes par les maîtres comme par les esclaves » et « un grignotage de tous les instants »¹. Suivant en cela Cooper, Olivier Pétré-Grenouilleau s'insurge en écrivant : « Il est illusoire de vouloir classer ces différents systèmes sur une hypothétique échelle de Richter de l'oppression »².

Comprendre les dynamiques de l'esclavage oui, se perdre dans une hiérarchisation et dans la compétition stérile des victimes non !

Pour dominer, le maître est contraint de faire des concessions à l'esclave. Comme le dit Cooper, le fouet seul est insuffisant³. Ce qui varie, ce sont les concessions arrachées par les esclaves. Pour Jonathon Glassman, l'ampleur des concessions indique la faiblesse des maîtres : « l'esclavage était "intégrateur" seulement dans les cas de figure où les maîtres étaient peu motivés ou manquaient de capacité à résister de façon déterminée à ces demandes [d'assimilation de la part des esclaves], là où les maîtres échouaient à mettre en pratique leur vision idéale de l'esclave en tant qu'exclu [outsider] permanent »⁴. La dureté d'une société esclavagiste est le fruit de rapports de force et non uniquement d'un système économique ou idéologique (esclavage de plantation / esclavage domestique ou esclavage européen / esclavage oriental / esclavage africain). Elle dépend en particulier des capacités fluctuantes de fuite ou d'assimilation des esclaves et de la puissance variable de coercition de la classe des propriétaires⁵.

1. Cooper, 1977, p. 15, p. 154-156, p. 169-170, 208.

2. Pétré-Grenouilleau, « Traites et esclavages... », 2002, p. 28 ; Cooper, 1977, 153.

3. Cooper, "The Problem of Slavery..." 1979, p. 106, 119 ; Cooper, 1977, p. 153-154.

4. Glassman, 1995, p. 81.

5. Deutsch, 2006, p. 61.

En revanche, la distinction entre société esclavagiste et société à esclaves est importante. Dans la première, l'esclavage est au cœur idéologique, économique et social de la société. Il s'agit d'un « fait social total », dans le sens de Mauss, qui touche à toutes les sphères de la société ¹. Dans la seconde, les esclaves existent, mais sont moins nombreux, ils ne jouent pas un rôle crucial, sauf dans quelques sphères marginales de la société. Par exemple, dans cet ouvrage, le pays luguru ou le Burundi sont des sociétés à esclaves, même si l'on peut penser que, sans l'arrêt soudain de la traite, ils auraient basculé vers l'esclavagisme. À la même époque, les cités swahili constituent, elles, des sociétés esclavagistes tout comme les Mascareignes. Mais, au niveau individuel, cela ne signifie pas que la souffrance d'un esclave soit pire dans un cas que dans l'autre. L'enjeu clef est la fermeture ou l'ouverture de la société vis-à-vis des esclaves, non pas l'intensité de la souffrance, mais les opportunités qui s'offrent aux esclaves pour s'en sortir ². Comme l'écrit Jan Georg Deutsch : « L'un des facteurs de différenciation entre les différentes sociétés qui possèdent des esclaves était, en conséquence, le degré avec lequel les frontières sociales entre inclus et exclus étaient ouvertes ou fermées à la transgression, et celui-ci était, comme l'a affirmé Glassman, largement déterminé dans « la lutte et le conflit » ³.

Si ce préalable sur l'esclavage bénin fait quasiment l'unanimité, sinon dans le public, au moins chez les chercheurs aujourd'hui, cela n'a pas été le cas dans le passé. Il est important de comprendre les principales définitions utilisées dans les sources. Ces définitions ont un grand impact sur la visibilité ou la mention des esclaves. Pour de nombreux Européens, le véritable esclavage était celui des plantations américaines ⁴. Par extension, l'esclavage européen dans l'océan Indien, avant l'abolition, est clairement identifié. Jusqu'à un certain point, l'esclavage dans un contexte juridique islamique était également quelque chose de familier pour les voyageurs européens. Les modes serviles que l'on retrouve en Afrique et à Madagascar, en revanche, étaient souvent si différents du modèle américain que pour beaucoup d'Européens, c'était à peine de l'esclavage. Les esclaves en Afrique ressemblaient à des esclaves, aux yeux des témoins européens, seulement lors des échanges et du commerce. C'est une des raisons qui éclaire leur peu de vigueur dans la lutte contre l'esclavage dans leurs colonies.

Beaucoup de sociétés esclavagistes ont choisi des euphémismes polis pour représenter l'esclavage. C'est le cas souvent de l'usage de termes de parenté (les esclaves sont désignés poliment par le terme « enfants » ou « épouses »), ce qui démontre une hégémonie de l'idéologie de la parenté

1. Cottias, Cunin & Almeida Mendes, 2010, p. 12.

2. Toledano, 1998, p. 15-19.

3. Deutsch, 2006, p. 5.

4. Mc Dougall, "Discourse and Distortion...", 2002, p. 203.

et un modèle paternaliste de l'esclavage. Mais au-delà de l'usage à double tranchant du paternalisme (comme de toute idéologie) qui peut être retourné contre les maîtres par les esclaves, ces termes camouflent plus la réalité de l'esclavage qu'ils ne changent sa dureté tragique. Ce vocabulaire, du reste, cohabite très bien avec un autre, méprisant, voire ordurier.

En revanche, pour justifier la conquête coloniale ou les ingérences impérialistes, des réalités sociales variées ont été désignées par "esclavage" (voir la question des Hutu au Burundi et au Rwanda dans l'article de Jean-Pierre Chrétien). Puis, la conquête achevée, les administrateurs ont complètement changé leur fusil d'épaule. Pour éviter l'ingérence des opinions publiques européennes et freiner les ardeurs abolitionnistes, les administrateurs coloniaux ont privilégié l'usage d'euphémismes pour désigner les esclaves. Lorsque l'esclavage est mentionné, il est décrit sous la forme d'un "esclavage bénin", d'un "esclavage domestique", d'un "esclavage de case" et par extension comme un "esclavage africain", à peine une forme extrême de relation de clientèle ¹. L'importance numérique de l'"esclavage de case" est également surévaluée par rapport à des formes d'exploitations plus crues ². Dans ce contexte beaucoup de termes africains n'ont pas été traduits par un vocabulaire appartenant à la sphère servile. Souvent, on a préféré au mot "esclaves" des termes tels que : dépendants, serviteurs, épouses, concubines, enfants, cadets, guerriers voir clients ou serfs ³. Remarquons qu'une large part des travaux linguistiques pionniers sont le fait de missionnaires et que la même question se pose dans la traduction de la Bible.

Encore aujourd'hui, la traduction de termes africains par "esclave" est complexe. Le célèbre helléniste, Moses Finley, dans une polémique avec Suzanne Miers et Igor Kopytoff, les accusait de définir comme de l'esclavage des réalités africaines qui n'avaient rien à voir avec celui-ci ⁴. Moses Finley a lui-même montré le flou des termes antiques désignant l'esclavage ⁵. Il est vrai que les termes et les catégories africaines et occidentales ne se recoupent pas toujours exactement. Par exemple, certaines personnes qualifiées de Bashumba dans l'Afrique des Grands Lacs (voir la contribution de Jean-Pierre Chrétien) sont des esclaves dans le sens le plus courant du terme, tandis que d'autres ne le sont clairement pas ⁶ !

1. Miers & Kopytoff, "African Slavery...", 1977, p. 6-7 ; Meillassoux, 1975, p. 11-14 ; Finley, 1981.

2. Deutsch, 2006, p. 190.

3. Morton, "Servitude, Slave Trading, and Slavery...", 1994, p. 215-222.

4. Finley, 1981, p. 90 ; Miers & Kopytoff, 1977.

5. Finley, "Between Slavery and Freedom," 1964, p. 233-249.

6. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale ... », 1974, p. 605-626 ; Schoenbrun, "Violence, Marginality, Scorn and Honour...", 2007, p. 50, p. 66 ; Steinhart, "Slavery and other Forms...", 2007, p. 192-195, p. 204.

Le sens sémantique du vocabulaire change également avec le temps. L'exemple le plus célèbre est le latin *servus*, qui signifie esclave et donne « serf » en français (tout le monde s'accorde à distinguer les serfs médiévaux, pourvus d'une parenté et attachés à la terre, des esclaves, étrangers sans parents, propriétés d'un maître). En Afrique et à Madagascar, l'évolution est plutôt inverse. L'essor de l'esclavage interne, entraîné par celui de la traite, se greffe sur des formes de domination plus anciennes : le vocabulaire peut rester stable alors même que la réalité sociale bascule. Dans ce contexte ce serait plutôt serf qui prend le sens d'esclave¹. Un continuum de signification (*continuum of meaning*) existe entre les termes concernant l'esclavage, la parenté et le patronage. Les zones grises sont nombreuses. La frontière entre la liberté et l'esclavage est loin d'être claire, nette et sans ambiguïté². Elle est le fruit d'une histoire³. Certaines sociétés font de l'affranchissement un acte juridique clair et définissent le passage de libre à esclave, via par exemple le statut intermédiaire d'affranchi ou de client. Dans beaucoup de sociétés africaines, l'affranchissement n'est pas un acte juridique, il s'agit plutôt d'un processus d'intégration, parfois réversible, dans la parenté ou dans les relations de clientèle. Le statut d'esclave était souvent une phase transitoire dans la vie d'un individu. Le processus se fait dans le secret, l'oubli et le non-dit au lieu d'être un acte juridique public⁴.

Si les subtiles différences entre statuts semblent insignifiantes aux témoins étrangers, les acteurs, eux, les considèrent comme cruciales. Les dépendants pauvres et vulnérables résistaient à l'asservissement de façon déterminée s'ils en avaient la possibilité. Comme le décrit fort justement Jan Georg Deutsch : « En ce qui concerne l'Unyamwezi, mais probablement d'une façon générale, les relations de parenté et de patronage ne doivent donc pas seulement être vues comme un continuum incluant plusieurs variétés de relations sociales. Ce sont aussi des champs de conflits sociaux dont la substance et le sens sont constamment retravaillés, en particulier quand les conditions sociales, politiques et économiques qui les structurent connaissent de fortes mutations »⁵.

Beaucoup d'auteurs, à partir des années 1970, par prudence, refusent les traductions. Ils récusent aussi les emprunts au vocabulaire européen et emploient les termes locaux. Ils agissent en réaction à l'abus de vocabulaire et de concepts empruntés au passé médiéval et antique de l'occident, en

1. Bloch, "Modes of Production ...," 1980, p. 101 ; Shell, 1994, p. xxvi ; Glassman, "The Bondsman New Cloths' ...," 1991, p. 286.

2. Finley, "Between Slavery and Freedom," 1964, p. 233-249.

3. Finley, "Between Slavery and Freedom," 1964, p. 249.

4. Deutsch, 2006, p. 5 et 64.

5. Deutsch, "Notes on the Rise of Slavery ...," 2007, p. 99.

particulier par des auteurs coloniaux, des auteurs évolutionnistes ou marxistes. Échappant par l'élaboration de monographies aux questions de définition universalistes, ils privilégient les termes africains et par là rendent la comparaison plus difficile. Gerald Hartwig n'utilise jamais le mot esclaves dans son article pionnier sur la servitude dans le royaume de Bukerebe du lac Victoria¹. Le choix de la génération des années 1960-1980 de favoriser la précision sur l'inter-compréhension a beaucoup contribué à l'isolement de l'historiographie sur l'Afrique par rapport au reste de la discipline (d'où les railleries d'un Toledano²). La pertinence du proverbe italien *traduttore traditore* (traducteur traître) n'est pas contestable. Les langues de nos sociétés non esclavagistes ont évidemment un vocabulaire très pauvre qui n'a pas de commune mesure avec celles qui pratiquaient l'esclavage à grande échelle. Mais pour communiquer, des termes et des concepts communs sont indispensables (Moses Finley ne conteste pas ce fait)³.

Par exemple, dans le monde colonial, l'usage des mots 'apprenti' (Afrique du Sud) ou "travailleur libre" ou "engagé" (Mascareignes) illustre très bien ces questions⁴. Autrefois, il s'agissait de nier et cacher de façon hypocrite la permanence de la condition servile après son abolition, sinon dans les faits au moins par les mots. D'un autre côté, pour les spécialistes contemporains, il s'agit de distinguer et de faire apparaître la mutation à l'intérieur d'un système servile entre l'"esclave" d'avant l'abolition et l'"engagé" ou l'"apprenti" après. C'est-à-dire que, dans un sens global, les nouveaux statuts sont clairement dans le prolongement de l'ancien et restent une forme d'esclavage, mais d'un autre côté, ces formes d'esclavage ne sont pas identiques à celle qu'elles remplacent⁵.

Au-delà, la maturation et l'accumulation d'une immense littérature sur l'esclavage ouvre aujourd'hui des perspectives comparatives importantes. La multiplication d'ouvrages de synthèse en est symptomatique⁶. Cette littérature illustre l'immense variété de formes que prend l'esclavage et comment chaque situation est unique. Mais elle relève aussi que l'esclavage (et encore plus la traite) connaît une logique cohérente qui tra-

1. Hartwig, "Changing Forms of Servitude...", 1977, p. 261-285.

2. Toledano, 1998, p. 139-141.

3. Moses Finley cité dans Cooper, "The Problem of Slavery ...", 1979, p. 105.

4. Morton, "Slavery and South African Historiography," 1994, p. 2-3 ; Boeyens, "Black Ivory'....", 1994, p. 192-193 ; Morton, "Slavery in South Africa," 1994, p. 256-268.

5. Pétré-Grenouilleau, « Traites et esclavages », 2002, p. 17-18 ; Allen, "Maroonage and its Legacy in Mauritius...", 2002, p. 143 ; Gerbeau, « L'océan Indien n'est pas l'Atlantique », 2002, p. 79-108 ; Fuma, « La traite des esclaves dans le bassin du Sud-Ouest de l'océan Indien... », 2000, p. 248 ; Eldrege, "Slave Raiding Across the Cape Frontier," 1994, p. 93-126 ; Morton, "Captive Labor in the Western Transvaal...", 1994, p. 168.

6. Pétré-Grenouilleau, 2004 ; Testart, 2001.

verse la planète ou, en d'autres termes, pour reprendre l'expression de John Hunwick, qu'il est « la même chose, mais différent » (*The same but different*)¹. En fin de compte, si, au préalable, on a défini les sens locaux et le sens général d'esclavage, l'usage prudent du mot "esclave", accompagné d'une référence au terme utilisé dans la langue locale ou celui utilisé dans les sources, est parfaitement justifié.

Pour revenir aux questions de définitions, une part des sociétés concernées par notre étude – les sociétés musulmanes et les colonies européennes –, disposent d'un droit écrit qui définit l'esclavage. Les autres ne sont pas dans ce cas de figure. Une définition juridique est simple et pratique. Mais il faut s'en méfier néanmoins. Par exemple, dans beaucoup de sociétés musulmanes, en particulier dans le monde swahili, cohabitent coutumes locales et droit musulman universaliste. L'idée d'une société appliquant à la lettre le droit musulman est de l'ordre de l'utopie religieuse, non de la description sociologique. On peut néanmoins noter la proximité ou l'écart de ces sociétés avec le modèle qu'elles déclarent adopter et l'influence du modèle sur les pratiques. Ehud Toledano a montré avec brio l'interrelation, dans le contexte des abolitions, entre une réalité sociale ottomane où des formes très distinctes d'esclavage coexistent (esclavage d'État, de harem et esclavage agricole) et deux visions unificatrices, l'une interne issue du droit islamique et l'autre occidentale inspirée du modèle américain².

Des réflexions analogues peuvent être formulées pour les sociétés de colonisation européenne : les débats autour du code noir sont par exemple très nombreux. En outre, une focalisation trop stricte sur le modèle juridique, dans un contexte d'abolition, représente un danger supplémentaire. En effet, toute la stratégie de ces sociétés, par exemple en Afrique du Sud, consiste à changer les étiquettes et à préserver les pratiques. Souvent, il ne s'agit pas d'affranchissement, mais de remplacement d'un mode d'esclavage par un autre³. L'Éthiopie et Madagascar constituent pour leur part des cas intermédiaires où cohabitent les deux logiques juridiques, orale et écrite. Cet aspect est mal connu concernant l'Éthiopie (voir la contribution de Marie-Laure Derat) et le passage à l'écrit se déroule tardivement, au XIX^e siècle, à Madagascar. Pour les sociétés africaines de l'oralité, aux formes juridiques plus souples, pragmatiques, négociées et liées aux circonstances, la définition juridique de l'esclavage est beaucoup plus problématique.

1. Hunwick, 2002, p. 14.

2. Toledano, 1998.

3. Scully, 1997, p. 9 ; Pouchepadass, « La main-d'œuvre rurale non libre dans l'Inde... », 2006, p. 325-342.

La définition de l'esclavage dans les sociétés pratiquant l'oralité pose beaucoup de problèmes. La définition de l'esclavage par le travail, particulièrement abordée par les auteurs marxistes, est depuis passée de mode ¹. La nature et la fonction de l'esclavage varient énormément d'un endroit à l'autre et même d'une époque à l'autre. Comme l'écrit Alain Testart, « L'esclave est un joker dont l'utilisation dépend des stratégies [...] de la société. L'existence de l'esclavage ne définit pas un type de société, c'est le type de société qui définit le type d'esclavage. Ou encore il y a autant de formes d'esclavage qu'il y a de types de société pour lesquels l'esclavage existe » ². Cela rejoint la constatation de Robert Harms : « les logiques utilisées pour analyser l'esclavage ne sont pas les logiques de l'esclavage, mais celles de son contexte institutionnel [par exemple celles d'une société lignagère ou d'une économie de plantation] » ³. D'autre part, comme l'écrit Edward Steinhart, « le statut d'esclave se distingue dans les sociétés précoloniales des autres formes de travail de dépendants beaucoup plus par une question d'aliénation de l'honneur que d'aliénation du travail » ⁴. Bien sûr, comme le fait remarquer John Iliffe, ce n'est pas parce que l'idéologie des maîtres ôte tout honneur aux esclaves que ces derniers acceptent cet état de fait ou que les questions d'honneur n'existent pas entre esclaves ⁵.

La question du processus qualifié de "*commodification*" en anglais, qui en français combinerait l'idée de la marchandisation des relations sociales et de la transformation des êtres humains en choses, est fondamentale ⁶. Cependant la définition de l'esclave par son aliénabilité est également tombée en désuétude. Elle ne fonctionne pas aux marges. Beaucoup d'esclaves, en théorie, sont inaliénables. C'est souvent le cas de ceux de seconde génération, des concubines ayant enfanté de leur maître, des soldats esclaves... D'autre part certains cadets libres peuvent être vendus par leurs aînés (en cas de dette ou d'amendes, pour faire face à des désastres...). Comme le dit Jan Georg Deutsch : « l'appartenance d'une personne à la catégorie des biens échangeables sur le marché ou à celle des membres à part entière de la maisonnée, de la famille élargie ou de la

-
1. Pour cette approche dans ce qu'elle a de plus brillant voir C. Meillassoux, 1986.
 2. Testart, 2001, p. 26-27. Dans le même style : « M.I. Finley has pointed out that slavery varies according to the social structure of the society in which it is embedded. As these structures are highly variable, so too are the many social forms of slavery, denoting particular configuration of social and economic domination ». Deutsch, 2006, p. 4, citant Finley, "Between Slavery and Freedom ...," 1964, p. 239.
 3. Harms, "Slave Systems in Africa," 1978, p. 329.
 4. Steinhart, "Slavery and other Forms of Social Oppression...", 2007, p. 198 ; Patterson, 1982, p. 77-101.
 5. Iliffe, 2005, p. 119-139.
 6. Commodification : « the uneven process by which an increasing amount of social interaction was mediated through the market » (Glassman, 1995, p. 36).

communauté locale était souvent définie en fonction du contexte et par conséquent susceptible de changement soudain, en particulier dans des périodes de dislocation sociale comme les conflits internes, la guerre et la famine. Cette incertitude extrême [“radical uncertainty” selon l’expression de Davies] était sans doute l’élément le plus crucial dans la vie de tous les jours d’un esclave »¹.

Les définitions contemporaines comparent souvent les esclaves à des étrangers². David Shoenbrun confirme bien cette idée à partir de l’étude du vocabulaire pour l’Afrique des Grands Lacs³. Ainsi comme l’expriment Suzanne Miers et Igor Kopytoff : « [le nouvel esclave] est dans un état de marginalité – très littéralement en marge de la société et même de toutes les sociétés, car il a aussi perdu son ancienne identité sociale et il n’en a pas encore acquis une nouvelle. Structurellement parlant, il n’est simplement plus une personne, il est juste un être ambigu sans nom ni position ou statut »⁴. Le problème pour la société esclavagiste est de maintenir ces derniers dans un état de subjugation tout en les fidélisant. Ils explicitent leur argument un peu plus loin : « Ainsi dans les sociétés dominées par des groupes de parenté [...] dont le pouvoir politique dépend du nombre, on voulait que les esclaves soient à l’intérieur du groupe pour s’assurer de leur loyauté – mais pas jusqu’au point de devenir des concurrents ou des parents qu’on ne puisse plus épouser »⁵.

Cooper, réagissant au livre de Miers et Kopytoff, appelle à nuancer leurs affirmations avec ces mises en garde : « l’insistance [par les anthropologues] concernant la nature assimilatrice de l’esclavage s’explique peut-être surtout par le fait qu’avec la suppression de la nature coercitive et exploiteuse de l’esclavage [durant la période coloniale] – et surtout de ses modes de reproduction – la seule chose qui reste est la dimension sociale »⁶. Un peu plus loin, il ajoute : « en effet, certains des meilleurs exemples d’esclaves s’élevant à des positions de pouvoir et de richesse indique non pas la flexibilité du système d’esclavage, mais son échec : l’incapacité des propriétaires d’esclaves de contrôler leurs subordonnés »⁷.

Donc l’esclave est un dépendant étranger, un exclu qui négocie son intégration dans la société hôte, laquelle dans un mouvement contradictoi-

1. Deutsch, 2006, p. 15.

2. Glassman, “The Bondsman New Cloths’...,” 1991, p. 283 ; Cooper, 1977, p. 15-16, 20.

3. Schoenbrun, “Violence, Marginality, Scorn and Honour...,” 2007, p. 38-75.

4. Miers & Kopytoff, “African Slavery as an Institution of Marginality...,” 1977, p. 14 ; Miers & Kopytoff, *ibid.*, 1977, p. 14.

5. Miers & Kopytoff, “African Slavery as an Institution of Marginality...,” 1977, p. 37.

6. Cooper, “The Problem of Slavery in African Studies...,” 1979, p. 111.

7. Cooper, “The Problem of Slavery in African Studies...,” 1979, p. 118.

re l'intègre et l'exclut en même temps. Cela se reflète dans ce que beaucoup de sociétés africaines considèrent les esclaves, même des hommes adultes, comme des mineurs d'un point de vue légal. Les esclaves, cadets éternels, constituent une situation idéale dans cette perspective idéologique pour les maîtres. Néanmoins, les esclaves parviennent souvent à l'âge adulte ! L'intégration des esclaves est un indicateur du rapport de force entre maître et esclave. Pour faire correspondre idéologie et réalité, cette idée de l'esclave-étranger explique en partie la tendance qu'ont les sociétés d'exporter leurs citoyens mis en esclavage et d'importer des étrangers pour l'usage local ¹.

Reste que, si dans l'écrasante majorité des cas, les esclaves sont importés d'ailleurs, des exceptions existent où les esclaves sont produits à l'intérieur de la société où par exemple des orphelins peuvent être asservis. En outre, les esclaves ne sont pas les seuls étrangers. L'existence de communautés migrantes libres ou de populations conquises, par exemple, rend particulièrement pertinente la distinction de Moses Finley (il pense à la différence entre les ilotes et les esclaves en Grèce Antique) entre la mise en esclavage d'une personne et la subjugation d'une communauté ².

On définit également l'esclave par opposition. Dans notre imaginaire, on oppose l'esclave au libre. Depuis quelques décennies déjà, les auteurs ont relevé les difficultés que soulève cette opposition. Moses Finley affirme que l'opposition libre / esclave, de même que le concept de liberté, sont loin d'être des concepts universels, mais qu'ils constituent des innovations gréco-romaines ³. La constatation suivante, de Myriam Cottias, Alessandro Stella et Carmen Bernand concernant l'Occident méditerranéen médiéval est parfaitement adaptée à l'Afrique et à l'océan Indien : « L'opposition simple de statuts, esclaves versus libres, était en effet inapplicable aux sociétés médiévales fortement hiérarchisées. Cette organisation induisait une démultiplication de statuts, de positionnements sociaux et politiques » ⁴. Dans le contexte africain, comme le fait remarquer, Jan Georg Deutsch, cette question soulève également d'autres problèmes : « Kopytoff a affirmé qu'il n'y a pas de véritable sens au terme "libre", puisque l'esclavage comme la parenté sont incrustés dans un « continuum de dépendance ». Certes il existe différents types de dépendances, par exemple seules certaines formes de parenté en Afrique de l'Est au XIX^e siècle permettent de transformer une personne en marchandise. Ainsi le terme "libre" est utilisé ici principalement pour indiquer une personne

1. Par exemple, dans le cas de la côte swahili, lire Deutsch, 2006, p. 67.

2. Finley, 1981, p. 93.

3. Finley, "Between Slavery and Freedom...", 1964, p. 233-249.

4. Cottias, Stella & Bernand, « Introduction », 2006, p. 9.

dont le statut interdit sa vente dans des circonstances “normales” »¹. Au XIX^e siècle dans la région des Grands Lacs, les esclaves n'étaient pas libres dans le sens où ils n'avaient pas la liberté de changer de maître (ou en tout cas, cela leur était difficile). En langue luganda par exemple, le contraire de l'esclave est le *musenze*, ce qui peut être traduit par « homme libre », mais aussi par « tenancier » ou « client »². Il est douteux qu'au XX^e siècle on décrirait un *musenze* du Buganda comme étant libre ! Donc comme le dit bien J.A. Mason : « Toutes les personnes assujetties n'étaient pas des esclaves et tous les esclaves n'étaient pas également assujettis »³.

Il existe aussi un débat sur la distinction entre esclave et personne d'origine servile⁴. Le plus souvent, il serait plus exact de parler de personne d'origine servile. Cela permet à la fois de marquer l'autonomie des personnes concernées et d'insister sur leur lutte pour accéder à des formes d'émancipation, mais aussi la difficulté pour les affranchis de laver les marques de l'esclavage. L'usage de l'expression “personne d'origine servile” est particulièrement tentant pour des cas ambigus, comme celui des esclaves ayant eu un enfant de leur maître ou celui des soldats esclaves. Le risque évident de l'usage de cette expression est de nier ainsi une forme d'esclavage qui ne coïncide pas avec nos stéréotypes.

Que signifie donc « la liberté » dans un régime autocratique, hiérarchique ou violent ? Pourtant Alain Testart suggère que les logiques du despotisme et de l'esclavage poussées à l'extrême sont contradictoires. Les droits absolus revendiqués par les maîtres sur leurs esclaves sont en compétition avec le droit absolu proclamé par le despote sur ses sujets, y compris leurs esclaves⁵. Différente d'une catégorie absolue et universelle, telle qu'elle est définie depuis la Révolution, la liberté peut être considérée comme le respect de certains privilèges appartenant à des groupes ou des individus spécifiques, ce qui était le cas durant l'Ancien Régime.

En Afrique, ces privilèges sont souvent accordés à travers les activités professionnelles, la résidence et surtout les familles, les lignages et les clans. Comme l'écrivent Suzanne Miers et Igor Kopytoff, « L'inclus [*insider*] dans la majorité des sociétés d'Afrique n'était pas un individu autonome. Sa citoyenneté complète dérivait de son appartenance à un groupe de parenté [...] qui constituait l'unité protectrice sociale, légale, politique

1. Deutsch, “Notes on the Rise of Slavery...,” 2007, note 118, p. 106.

2. Roscoe, 1965, p. 246, p. 426.

3. Mason, “Fortunate Slaves and Artful Masters...,” 1994, p. 67-92.

4. Goody, “Slavery in Time and Space,” 1980, p. 16.

5. Testart, 2001, p. 26, p. 42-43, p. 66. Par exemple pour le Burundi, voir Botte, « Processus de formation d'une classe sociale... », 1974, p. 610-611.

et rituelle » ; « Ici l'antithèse de l'esclavage n'est pas la liberté dans le sens d'autonomie, mais plutôt dans celui d'appartenance » ¹.

Couper un individu de sa parenté lui retire ses droits de citoyenneté. Séparé ou privé de son groupe de parenté, l'esclave est propulsé aux marges de la société. C'est pourquoi la question de la parenté est le plus souvent l'élément distinctif de la définition de l'esclavage en Afrique ². Même lorsqu'ils sont affranchis, les ex-esclaves restent sans parenté et donc socialement dans une position proche de la servilité ³. Mais l'hégémonie de l'idéologie de la parenté n'est pas pareillement établie en Afrique. Par exemple, dans l'Afrique des Grands Lacs, la servitude n'était pas un état immuable (le statut d'esclave n'est pas obligatoirement héréditaire) qui durait toute la vie. Les garçons, lorsqu'ils atteignaient l'âge adulte, s'émancipaient le plus souvent et, même sans parenté biologique, s'inséraient dans le système de clientèle.

Une définition classique de l'esclavage en Afrique, élaborée et affinée depuis les années 1970, émerge ⁴. Jonathon Glassman la résume ainsi : « la description par Moses Finley de l'esclave comme un exclu sans parent, contraint à un statut marginal à l'intérieur de la société du maître, reste la seule définition vraiment valable d'une culture à l'autre, l'idéologie dominante de nombreuses sociétés a défini les esclaves comme marginaux exclus et sans honneur (pour utiliser l'expression de Pater-son) » ⁵. Si cette définition est claire et en général valable, elle ne l'est pas toujours, en particulier concernant les asservissements locaux, rares il est vrai, et surtout la question débattue de l'honneur des soldats esclaves.

C'est pourquoi l'idée de Victor Uchendu, influencé par Finley, de définir l'esclavage à partir d'un ensemble d'éléments (*bundle of traits*) est également intéressante ⁶. Cela permet de prendre en compte des éléments de l'esclavage non universels, mais qui reviennent souvent (les questions de travail, de propriété et de *commodification*, de travail forcé non rémunéré, du contrôle des outils de production et de reproduction, de violence, de domination, de perte de l'identité, d'absence de droits fondamentaux,

1. Miers & Kopytoff, 1977, p. 16-17.

2. Miers & Kopytoff, 1977, p. 24, 35 ; Testart, 2001, p. 23.

3. Miers & Kopytoff, 1977, p. 24-25.

4. Cooper, 1977, p. 1-2, 15-17 ; Testart, 2001, p. 19-25, 115 ; Miller, "Imbangala Lineage Slavery (Angola)," 1977, p. 205.

5. Glassman, "'The Bondsman New Cloths'...", 1991, p. 283 ; Finley, "Between Slavery and Freedom...", 1964, p. 233-249.

6. Uchendu, "Slaves and Slavery in Igboland, Nigeria...", 1977, p. 5, p. 122-123 ; Finley, "Between Slavery and Freedom...", 1964, p. 247-248.

d'exploitation, de la transmission héréditaire de l'esclavage, de statut dévalorisé, de honte et de stigmatisme etc.)¹.

Dans cet ouvrage, nous nous trouvons confrontés au problème de la définition des esclavages organisés sur trois ou quatre modes différents. Très schématiquement on peut distinguer : un esclavage musulman se définissant à partir d'une opposition croyant / païen ou civilisé / barbare ; un esclavage européen fonctionnant au départ sur une logique assez similaire, puis dérivant rapidement vers un modèle racial (race de maître / race d'esclave, race supérieure / race inférieure) ; un esclavage indien se déclinant, peut-être, sur la base d'une distinction pur / impur et un esclavage en Afrique fondé sur la parenté et l'exclusion. On pourrait choisir une définition élargie à partir de celle d'Alain Testart², c'est-à-dire que l'esclave est un dépendant, marqué par l'exclusion d'une dimension considérée comme fondamentale par la société (la communauté des croyants, la race, la pureté, l'appartenance à un système lignager etc.). Le plus souvent, il s'agit d'un étranger, à la fois objet ou cheptel et être humain, privé de son honneur, disposant de très peu de droits, dont le maître tire profit.

Présentation du plan

L'ouvrage est composé de quatre parties. La première est générale, les autres suivent un découpage géographique, d'abord la Corne, puis la côte swahili et ses prolongements au Mozambique et à l'intérieur et enfin les archipels de l'océan Indien, les Comores, les Mascareignes et Madagascar.

Dans la première partie, Henri Médard aborde l'historiographie de l'esclavage et de la traite en Afrique orientale et dans l'océan Indien et tente de relier les fils de travaux très dispersés et séparés les uns des autres. Dans un second temps, il livre une synthèse de l'histoire de la traite et de l'esclavage à l'échelle de toute la région. Il s'agit à la fois de faire un point récent, un état des lieux des connaissances, mais surtout de permettre au lecteur de situer les contributions des autres auteurs, plus spécifiques, géographiquement et chronologiquement.

La seconde partie, consacrée à la Corne, débute avec un article de Marie-Laure Derat. Ce travail pionnier aborde la traite en Éthiopie des XV^e et XVI^e siècles. Ce sujet trop délaissé couvre la vaste traite vers le monde arabe à partir de sources variées en geez, en arabe et en portugais. Son usage des vies de saints permet d'éclairer des aspects de la vie des escla-

1. Miers & Kopytoff, 1977 ; Testart, 2001 ; Meillassoux, 1986 ; Tuden & Plotnicov, 1970, p. 11-12 ; Renault, 1971a, p. 204-205 ; Fisher, 2001, p. 40-97.

2. Testart, 2001, p. 25.

ves habituellement invisibles. Elle reconstitue une partie des stratégies des royaumes chrétiens dans un commerce contrôlé par des musulmans.

Les travaux suivants portent sur le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Laury Belrose part des histoires de vie et donc de la mémoire des esclaves pour aborder l'esclavage en Éthiopie, un sujet qui y reste tabou et refoulé. Elle nous offre un nouveau panorama de l'esclavage en Éthiopie au XIX^e siècle, centré sur les victimes. Cela nous permet notamment de réévaluer le rôle des Éthiopiens chrétiens dans la traite. Arnaud Kruczynski travaille à partir d'une petite région en périphérie de l'empire, le Guragé, l'une des principales zones productrices d'esclaves au XIX^e siècle, en amont des routes de l'une des traites éthiopiennes qui débouche notamment à Tadjoura (voir la contribution de Colette Dubois). Il bâtit son récit à partir d'une variété de sources, en particulier sur une enquête de terrain minutieuse et des histoires orales recueillies au Guragé. L'article de Colette Dubois est le premier véritable travail sur la traite à Djibouti. Il porte sur ce commerce à partir du golfe de Tadjoura au XIX^e et au XX^e siècle. Cette route, qui émerge comme un axe majeur de la traite au XIX^e siècle, est également l'une de celles qui se tarit le plus tard, dans les années 1930. Elle illustre l'impuissance ou la mauvaise volonté de la France coloniale à mettre fin, malgré les scandales à répétition, au commerce des êtres humains.

La troisième partie aborde le rivage africain de l'océan Indien et l'intérieur du continent, plus au Sud. La contribution de Florence Pabiou-Duchamp analyse, à partir de sources portugaises, le commerce des esclaves et l'esclavage dans la colonie du Mozambique. Elle se consacre au XVI^e siècle et aux comptoirs et colonies de la côte et de la vallée du Zambèze. Si les études sur le Mozambique sont peu nombreuses, celles sur le XVI^e siècle sont plus rares encore ! Florence Pabiou-Duchamp est l'une des premières à mettre cette question de l'esclavage à plat. Elle y décrit une société esclavagiste qui s'adonne également à un commerce d'êtres humains, limité, vers Goa. Thomas Vernet, à l'aide de sources portugaises et françaises, s'interroge sur le rôle des esclaves dans l'agriculture de la côte swahili avant l'explosion esclavagiste du XIX^e siècle. Il remet en question une historiographie trop simpliste, dominante depuis les années 1960. Il montre que les plantations du XIX^e siècle ne sont pas nées de nulle part et sont le fruit d'une longue genèse, également africaine. Justin Willis tout au contraire s'attaque de front à l'une des questions centrales et très débattues de l'histoire de l'esclavage. Celle du rejet ou de l'adoption par les esclaves de la culture de leur maître. En réponse à Jonathon Glassman, il relativise l'hégémonie culturelle swahili sur les communautés d'esclaves marrons de la côte kenyane actuelle. Marie Pierre Ballarin et Herman Kiriama prolongent ce débat à partir de la situation actuelle

dans la banlieue de Mombasa, sur la côte kenyane. Leur travail se construit à partir de nombreux entretiens et d'un important travail d'archives. Ils abordent la mémoire et les stratégies identitaires d'une ancienne communauté d'esclaves libérés par les Britanniques au XIX^e siècle, installée à Frere Town par une mission anglicane.

L'article de Jean-Pierre Chrétien aborde, à partir d'archives coloniales allemandes, de sources missionnaires et d'enquêtes orales, la traite et l'esclavage dans les royaumes du Burundi et du Rwanda. Là encore, nous nous trouvons devant une contribution pionnière. Contrairement au Mozambique ou à l'Éthiopie, il ne s'agit pas d'une zone ancienne de production d'esclaves. Au contraire, ce sont des États touchés très tardivement et brièvement par la traite (fin XIX^e - début XX^e siècle). Jean-Pierre Chrétien dresse un panorama différencié de la question de la traite et de l'esclavage dans ces deux royaumes. Surtout, il aborde les débats houleux au sein de la société coloniale qui ont opposé les missionnaires catholiques, français en majorité, et l'administration coloniale allemande et leurs intérêts divergents. Comme dans l'article de Colette Dubois, se pose la question de la continuation de la traite sous domination européenne, officiellement abolitionniste. Jean-Luc Paul étudie une zone de l'intérieur de la Tanzanie, le massif des Monts Luguru que bordent, mais ne traversent pas, les routes de traite du XIX^e siècle. À travers une enquête de terrain et des sources exclusivement orales, il s'agit d'un premier travail sur cette région. Il retrace les dynamiques de l'esclavage dans une société matrilineaire acéphale. Sa contribution s'inscrit dans un débat important concernant l'esclavage dans les sociétés sans État, longtemps nié en Afrique, comme le souligne la partie sur l'historiographie. Les monts Luguru sont peu impliqués, mais touchés tout de même par les logiques de la traite en plein essor au XIX^e siècle. Il s'agit donc d'un cas moyen qui n'échappe pas à la traite, mais ne la subit pas non plus de plein fouet.

La dernière partie porte sur les îles du sud-ouest de l'océan Indien, les Comores, Madagascar et les Mascareignes. Sophie Blanchy produit ici l'étude la plus poussée et complète sur l'esclavage aux Comores, ou plutôt seulement sur l'une de ses quatre îles, Ngazidja. Elle croise ainsi de nombreuses sources écrites et les données de ses enquêtes ethnographiques minutieuses couvrant le XIX^e et le début du XX^e siècle. Comme dans la contribution de Jean-Luc Paul, la question de l'esclavage dans une société matrilineaire est centrale (alors que le prisme de la société patriarcale domine dans l'esprit de la majorité des auteurs traitant de l'esclavage). Cette contribution est d'autant plus importante que les Comores, carrefour ancien majeur des traites maritimes de l'océan Indien, sont insuffisamment étudiées. Samuel Sanchez aborde une question assez proche, celle de l'abolition de l'esclavage par les Français, en 1849, dans les îles de Sainte

Marie et de Nosy Bé, situées juste au large de Madagascar. L'abolition provoque dans le cas de Nosy Bé une résistance farouche des leaders sakalava, pourtant jusqu'alors alliés à la France. Samuel Sanchez traite donc d'une menace souvent brandie par les autorités coloniales, celle d'une révolte antiabolitionniste. Ce danger est si souvent utilisé comme prétexte fallacieux que, lorsqu'une véritable révolte éclate, elle surprend l'historien !

Pier M. Larson nous livre, en particulier grâce à un usage important des sources judiciaires, une biographie d'un général merina esclavagiste, déporté à Maurice où il se retrouve propulsé à la tête d'un mouvement de résistance servile. Son travail à cheval sur Madagascar et l'île Maurice est d'autant plus remarquable que ce n'est que rarement qu'un auteur se montre aussi à l'aise dans deux zones géographiques si distinctes. Ce faisant, il montre que l'influence de Madagascar et de sa culture est largement sous-évaluée dans les Mascareignes. De sa contribution, il ressort que l'on a surestimé l'hégémonie du créole et de la culture francophone des maîtres par rapport au bilinguisme et aux cultures d'origine des esclaves. En cela, il rejoint l'étude de Justin Willis sur les esclaves marrons de la côte kenyane. Les sources judiciaires sur les Mascareignes constituent également le point de départ d'Audrey Carotenuto, qui s'intéresse aux formes violentes de la résistance des esclaves à la Réunion. Son approche mêle le qualitatif et le quantitatif. Elle joue ainsi sur les échelles et permet de mieux situer les actes des esclaves, meurtres, complots, incendies volontaires. Elle produit ainsi une image précise et rénovée de la résistance à la servitude à la Réunion. Cette approche signale le passage d'un palier historiographique et une maturité croissante de la production historiographique.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Chapitre 1

La traite et l'esclavage en Afrique orientale et dans l'océan Indien : une historiographie éclatée

Henri Médard

Introduction

Depuis 30 ans, déclarer que le monde de l'océan Indien est beaucoup moins étudié que le monde atlantique en ce qui concerne l'esclavage et la traite est devenu un lieu commun. Cela reste vrai aujourd'hui¹. D'après Olivier Pétré-Grenouilleau, l'histoire de la traite est initiée au début du XX^e siècle et prend une tournure quantitative avec Curtin, dans les années 1960². L'esclavage et la traite constituent d'abord un enjeu nord-américain, en particulier à partir des années 1950-1960, avec les mouvements pour les droits des Afro-américains (*Civil Rights Movements*). L'intérêt s'étend à l'Amérique dans son ensemble et à l'Atlantique. Ces thèmes connaissent un tel succès dans les années 1960 qu'un élargissement chronologique et géographique devient indispensable pour progresser. Il déborde, dans les années 1970, sur la traite et l'esclavage interne à l'Afrique, à l'océan Indien, puis, dans les années 1980, à la traite orientale.

Dans les années 1970 et 1980, l'historiographie francophone est en phase avec ces évolutions. Des travaux pionniers en français sont menés autour de Jean Mettas, Serge Daget, François Renault et Claude Meillassoux. Bien que les études soient principalement axées vers l'Atlantique, l'esclavage en Afrique y occupe une place importante³.

On commence seulement à partir des années 1990 et surtout 2000, à s'interroger sur les traites non africaines et l'esclavage en Europe, moderne et médiévale, ainsi qu'en Asie. L'esclavage antique, spécialité ancienne

1. Notons néanmoins la multiplication des conférences internationales concernant l'esclavage la traite et l'océan Indien par exemple : "*Bridging Two Oceans : Slavery in Indian and Atlantic Worlds*," 19 au 22 novembre 2009, au Cap, organisé par l'université de Hull.

2. Pétré-Grenouilleau, « Traites et esclavages... », 2002, p. 5.

3. Emmer, Mettas & Nardin, 1975 ; Daget, 1988 ; Meillassoux, 1975 ; Meillassoux, 1986.

et bien établie, reste à l'écart de ces évolutions. Un déséquilibre énorme entre l'Atlantique et le reste du monde se maintient, même si les régions moins étudiées bénéficient du trop-plein de questionnement et de moyens américains.

Les années 1960 ne sont pas favorables aux problématiques de la participation des anciens colonisés à la traite et l'esclavage, hormis dans le rôle de victimes. C'est l'époque de la constitution de l'histoire de l'Afrique en réaction à l'histoire coloniale, cette dernière, raciale, étant celle des blancs ou des proto-blancs (hamites...) en Afrique, la première s'intéressant à tous les acteurs historiques. Concernant l'esclavage, l'histoire de l'Afrique s'oppose à l'histoire coloniale qui justifie la domination européenne, en particulier par son action humanitaire contre la traite et l'esclavage. Les États nouvellement indépendants désirent également promouvoir leur unité interne : on met alors en avant les pages glorieuses de l'histoire des pays et non leurs pages noires. Il existe par conséquent un décalage important entre les études des ex-colonisés comme victimes, d'une part, et comme acteurs, d'autre part ¹. Il faut attendre dix ou vingt ans pour que les désenchantements des indépendances permettent de travailler sur des aspects moins glorieux du passé. D'où une avancée plus rapide concernant la traite océanique européenne et en particulier ses aspects statistiques, faussement considérés comme plus objectifs.

L'histoire de la traite dans l'océan Indien débute dans les années 1970, une dizaine d'années après l'élan donné par Curtin. C'est à la même époque que l'histoire de l'esclavage se diffuse hors des cercles spécialisés nord-américain et antique ². Les études – comme les traites elles-mêmes – sont beaucoup plus éclatées. Si l'océan Indien constitue un ensemble géographique, économique et culturel pertinent, il n'en est pas moins à la confluence de plusieurs systèmes-monde. La cohérence de l'historiographie de la traite et de l'esclavage en Afrique orientale et dans l'océan Indien se constitue dans des régions plus réduites : l'Afrique australe, Madagascar, les Mascareignes, l'espace swahili, la Corne de l'Afrique, le Soudan et une catégorie lâche qui est l'intérieur du continent africain. Certains auteurs cherchent à élargir et interconnecter ces espaces, citons en particulier Edward Alpers, spécialisé d'abord sur l'espace swahili et mozambicain, Gwyn Campbell sur le monde malgache et William Gervase Clarence-Smith, un historien assez atypique et éclectique, sur le monde africain portugais. Parallèlement à la traite, l'océan Indien en tant qu'espace géo-historique inspire un nombre croissant d'historiens (Janet Ewald, Philippe Beaujard...). On assiste là à une rencontre du modèle de la Méditerranée

1. Botte, « De l'esclavage et du daltonisme dans les sciences sociales », 2000, p. 8 ; Thioub, « Traites et esclavages en Afrique... », 2010, p. 377-386.

2. Pétré-Grenouilleau, 2004, p. 144-147 ; Miller, "Introduction," 2007, p. xx-xxi.

la Méditerranée de Braudel et de la *World History*. La tâche n'étant pas aisée, elle fit souvent l'objet d'un travail collectif. Par ailleurs, l'étude de l'esclavage et de la traite en Afrique orientale bénéficie de l'apport, à l'échelle africaine, d'écoles historiques importantes (comme celle de Dar es Salam) et d'auteurs anglophones parmi les plus réputés et les plus influents de l'histoire de l'Afrique en général (Fred Cooper ou John Iliffe par exemple). Afin d'analyser la bibliographie sur le sujet, nous aborderons d'abord quelques grands thèmes transversaux, puis nous approfondirons l'historiographie par aire régionale.

Des thèmes qui transcendent les cloisonnements géographiques

Des sources éclatées dominées par les archives britanniques

Les sources européennes sont de très loin le principal corpus concernant l'esclavage dans l'océan Indien et l'Afrique orientale. Il s'agit d'archives administratives produites par les différentes colonies, compagnies à chartes, marine de guerre ou consulats présents dans la région. Les marchands occidentaux ayant pris part au commerce régional ont produit des archives commerciales ou relatives à la navigation. Il existe également des archives privées, des journaux écrits par les colons, les planteurs, les administrateurs, les soldats, les voyageurs... Les documents des sociétés de géographie, les récits de voyage et d'exploration, les archives du mouvement abolitionniste et des missions chrétiennes constituent également d'importantes sources.

Au XIX^e siècle, les Britanniques incarnent la principale puissance coloniale. Occupés à dominer les mers et à lutter contre la traite, ils sont sans doute à l'origine des fonds d'archives les plus utilisés par les historiens, dans toute la région, du golfe d'Aden jusqu'au Cap, de Mombasa à Bombay. Néanmoins, contrairement à l'Atlantique où ils contrôlent une large part du commerce des esclaves aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Britanniques occupent une part négligeable dans la traite maritime de l'océan Indien. Ils ne s'y intéressent qu'au XIX^e siècle, pour la combattre. Les archives en anglais y sont donc moins abondantes et moins représentatives. Les autres fonds en langues européennes – en français, en néerlandais, en portugais, en italien ou en allemand – sont importants localement. Leur exploitation par des spécialistes, très majoritairement anglophones, reste incomplète en raison de l'obstacle de la langue. On assiste néanmoins dans les années 2000 à un regain d'activité autour des sources en allemand conservées à Berlin comme à Dar es Salaam (Jan Georg Deutsch, Thad-

deus Sunseri, Jean-Pierre Chrétien, Karin Pallaver) et en portugais (au Mozambique, au Brésil, à Goa, au Portugal) ¹.

Ces sources sont relativement proches de celles qu'on trouve sur l'Atlantique. On note tout de même des différences pratiques importantes : les séries sont beaucoup plus discontinues, moins abondantes, moins systématiquement exploitées ; la saisie informatique des données est peu avancée et ces archives ne recouvrent qu'une part limitée du trafic. Par exemple, ces documents informent beaucoup mieux sur les commerces vers les Mascareignes ou le Cap que vers la péninsule arabe et l'Inde à l'époque moderne. Avant le XIX^e siècle, les sources européennes évoquent peu les traites non occidentales. Quelques références éparses existent seulement dans les régions plus fréquentées par les Européens, comme Madagascar ou le canal de Mozambique. Faute d'observateurs européens, des zones entières, comme la côte somali, le golfe d'Aden, la côte nord-swahili, avant 1580 puis entre 1698 et 1775, restent dans la pénombre. Or, le fait de disposer de peu de sources ne signifie pas l'absence de traite. L'usage des sources européennes demande beaucoup de prudence et de subtilité. Elles piègent facilement les historiens. Elles souffrent des maux classiques des projections des Occidentaux dominants sur les autres sociétés (racisme, ignorance, ethnocentrisme). Elles souffrent aussi d'une double déformation : le négationnisme des sociétés coloniales post-esclavagistes (qui va, dans le cas des Mascareignes, jusqu'à la destruction des séries compromettantes ²) et les exagérations de la propagande abolitionniste du XIX^e siècle.

Des sources écrites non européennes existent également. Elles sont dans des langues insuffisamment pratiquées par les historiens, comme le swahili, l'arabe, le gujerati, le geez, le persan, l'osmanli et le malgache. Dans une moindre mesure, les archives, quand elles existent, peuvent être difficiles d'accès. Le croisement de sources aux langues si différentes et si dispersées dans l'espace est particulièrement difficile. Quand ces obstacles sont surmontés, ces croisements permettent des ouvertures importantes comme l'illustrent les travaux des historiens malgaches : ceux d'Abdul Sheriff sur les archives de Zanzibar, la thèse d'Éric Vallet sur le Yémen ou l'article de Marie-Laure Derat sur l'Éthiopie inclus dans cet ouvrage. Mais le potentiel de ces sources est encore à peine exploité ³.

Lorsque cela a été possible, des histoires orales ou des traditions ont été recueillies, une approche particulièrement valorisée en histoire africaine pour compléter les sources coloniales étrangères aux sociétés domi-

-
1. Voir les contributions de Thomas Vernet et de Florence Pabiou-Duchamp, dans cet ouvrage, et leurs précédents travaux.
 2. Gerbeau, « L'océan Indien n'est pas l'Atlantique... », 2002, p. 80-89.
 3. Rakoto, 1997 ; Rakoto, 2000 ; Vallet, 2011 ; Sheriff, 1987.

nées. Toutefois l'esclavage est un thème sensible, car les plaies sont parfois mal cicatrisées. Les informateurs sont donc souvent réticents à aborder ce thème ¹. Les données souffrent de la honte des victimes comme des euphémismes des dominants. Comme les sources écrites, elles reflètent plus souvent la voix du maître que celle de l'esclave. Par ailleurs, le désir de collecte est apparu généralement un peu tard, lorsque la transmission de la mémoire était déjà brisée ou affaiblie.

Les histoires de vie sont la voie la plus courante par laquelle on entend la voix des esclaves. Elles ont souvent été recueillies oralement et transcrites sous des formes plus ou moins développées et transformées (transcriptions de procédures juridiques, biographies d'esclaves recueillies par les missionnaires pour susciter des dons en Europe, histoires de vie collectées auprès d'anciens esclaves ou de leurs descendants) ². D'autres approches sont pleines de promesses, mais peinent à s'étendre. L'archéologie est de plus en plus mise à contribution ³. La langue et le vocabulaire constituent une source intéressante pour aborder les non-dits des archives et des mémoires. Dans ce domaine, le travail le plus complet, le plus exhaustif est celui de David Schoenbrun qui analyse et compare systématiquement le vocabulaire de la servilité dans les différentes langues de l'Afrique des Grands Lacs. Grâce à cette approche, il parvient à reconstruire les traces anciennes et récentes et certaines des évolutions des modes de dépendance dans cette région ⁴.

Des origines disputées

Il existe un débat en balancier concernant le début de la traite en Afrique orientale. Dans son ouvrage de 1938 ⁵, écrit durant la période coloniale, Coupland considère que la traite a toujours existé. Cette affirmation est reprise par les « historiens conservateurs impérialistes » (*conservative imperialist historians*) jusqu'aux années 1960. La tendance s'inverse alors. Une nouvelle génération d'historiens (par exemple Alpers dans ses premiers travaux, Sheriff, Talhami), qualifiée de « révisionniste » ⁶, affirme que la traite n'a réellement d'importance qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Aujourd'hui, la tendance s'inverse à nouveau : le volume de la traite ancienne, notamment à destination du monde arabe et

1. Pour un bon exemple, voir Besteman, 1999.

2. Alpers & Hooper, « Parler en son nom ?... », 2008, p. 799-828.

3. Kiriamia, "Archeological Investigation of Shimoni Slave Caves...", 2005, p. 157-169 ; Teelock, "From Mozambique to Le Morne Brabant Mountain...", 2005, p. 279-294 ; Guérout & Romon, 2010.

4. Schoenbrun, "Violence, Marginality, Scorn and Honour ...", 2007, p. 38-75.

5. Coupland, 1965, p. 15-40.

6. Rockel, 2006, p. 8, 20 ; Morton, 2008, p. 8.

asiatique, tend à être réévalué à la hausse (par exemple Thomas Vernet et Salah Trabelsi ¹). C'est un mouvement classique dans l'histoire de la traite : la première génération reprend à son compte les exagérations abolitionnistes et impérialistes du XIX^e siècle ; la seconde les déconstruit et la troisième élabore des évaluations à partir d'un savoir plus solide, plus large et minutieux et obtient des résultats modestes, mais en hausse.

Une traite diversifiée

Depuis quelques années, la vision des traites européennes s'est beaucoup complexifiée. Dès les années 1970, on sait que le modèle atlantique du commerce triangulaire s'adapte mal à l'océan Indien (voir par exemple les travaux d'Hubert Gerbeau). On redécouvre progressivement l'importance de la traite vers le monde atlantique à partir de l'océan Indien en particulier vers Cuba, le Brésil et également vers les Antilles françaises, à la fin du XVIII^e siècle. Dans les années 1980, il devient apparent que la colonie du Cap, malgré son climat tempéré ², est une société particulièrement esclavagiste et doit être prise en compte avec les autres colonies européennes pratiquant un système esclavagiste : île de France (Maurice), île Bourbon (la Réunion), les Seychelles et les comptoirs portugais. La connaissance statistique s'améliorant, on redécouvre la grande variété d'origines des esclaves au Cap et aux Mascareignes (Africains, Malgaches et Asiatiques). Mais il s'agit plus de redécouverte d'éléments déjà connus et plus encore de rééquilibrage entre ces différent éléments.

L'océan Indien ou l'Atlantique ?

L'un des premiers débats est celui de la comparaison au monde atlantique. Dès le XIX^e siècle, les héritiers des sociétés esclavagistes insistent sur la différence entre leurs sociétés et le système esclavagiste né de la traite atlantique. L'enjeu est de se disculper de l'opprobre que provoque en Europe la traite et l'esclavage, de proclamer que l'esclavage pratiqué dans les Mascareignes, par exemple, était doux et bénin, bénéfique même pour les Africains portés vers la civilisation. Il y aurait donc un bon et un mauvais esclavage. C'est un discours dominant typique des milieux associés aux esclavagistes ou à leurs héritiers. On le retrouve, avec des varian-

1. Vernet, "Slave Trade and Slavery on the Swahili Coast 1500-1750," 2009, p. 37-76 ; Trabelsi, « L'esclavage domaniale dans le paysage agraire musulman... », 2006, p. 305-324 ; Ogot, "Population Movements...", 1985, p. 175.

2. Sur le modèle nord américain, jusqu'aux années 1980, on a pensé que l'esclavage européen moderne se développait pour mettre en valeur uniquement les cultures tropicales (sucres, etc.). Dans les régions tempérées, le climat aurait permis de faire appel à plus de migrants européens et à d'autres formes de travail.

tes, à travers toute la zone. De façon récurrente, on oppose un esclavage américain industriel et inhumain à un esclavage paternaliste africain, arabe, boer ou des Mascareignes¹. On retrouve même ce rejet de la comparaison avec l'Atlantique sous la plume d'une princesse germano-omanaise de Zanzibar en 1886 : « Du reste il ne faut pas comparer l'esclavage oriental à celui qui existe en Amérique. La situation de l'esclave d'un musulman est infiniment meilleure et plus douce »². Récemment, Glassman a démontré, de façon exemplaire, à quel point ce mythe est crucial (et fatal) aux élites zanzibarites coloniales³. Dans la même veine, en Afrique, l'esclavage africain est considéré comme bénin. On le qualifie d'esclavage « domestique », « lignager » ou juste « d'un esclavage africain ». Il est présenté comme un élargissement autoritaire de la parenté, sans grande conséquence humanitaire. Ce discours est porté par les autorités coloniales, en phase avec les élites locales, cherchant à se défaire de ses engagements abolitionnistes et de s'en justifier vis-à-vis de l'opinion occidentale qui reste anti-esclavagiste. Les détracteurs de Suzanne Miers et d'Igor Kopytoff, en caricaturant leur pensée, y retrouvent cette idée dans leur célèbre définition de l'esclavage africain⁴.

Le débat sur la comparaison avec le modèle atlantique et américain se prolonge aujourd'hui d'une autre manière. Les historiens contemporains se divisent en deux groupes : ceux qui insistent sur la différence et ceux qui appellent à la comparaison. Dans le premier groupe, on trouve en particulier Hubert Gerbeau et Gwyn Campbell. Ils mettent en évidence de fortes différences entre les deux mondes⁵. Le commerce n'est pas triangulaire, on trouve une bien plus grande multiplicité d'acteurs, les esclaves ne sont pas seulement importés d'Afrique, mais également d'Asie... Cependant, on pourrait aussi dire que c'est parce que le cas des Mascareignes est tellement similaire à celui des Antilles⁶ qu'il est indispensable d'en rappeler les divergences et les fausses similitudes. Le problème est inverse pour les sociétés plus éloignées culturellement comme en Afrique continentale.

1. Cooper, "The Problem of Slavery in African Studies...", 1979, p. 103 ; Pétré-Grenouilleau, « Traites et esclavages... », 2002, p. 38 ; Shell, 1994, p. xxxi ; Lovejoy, 2000, p. 136 ; Eve, « La thèse de la douceur de l'esclavage à Bourbon. Mythe ou réalité ? », 2000, p. 17-38 ; Gerbeau, « Fabulée Fabuleuse... », 1988, p. 481 ; Wanquet, « Identités et rivalités identitaires dans les sociétés créoles des Mascareignes... », 2002, p. 161-165 ; Campbell, "Slavery and Other Forms of Unfree Labour...", 2003, p. xxiv.

2. Ruete, 1991, p. 238.

3. Glassman, "Racial Violence...", 2010, p. 175-206.

4. Miers & Kopytoff, 1977.

5. Pour un brillant exemple voir plus loin la contribution de Larson où il aborde les parallèles trompeurs entre la langue créole aux Antilles et dans l'océan Indien.

6. Cooper, 2010, p. 136.

Cette approche particulariste s'oppose (plus en théorie que dans la pratique) à l'approche comparatiste. Or c'est cette dernière qui s'est avérée de très loin la plus féconde. La pensée de Fred Cooper et de Robert Shell se nourrit d'une comparaison systématique avec le Sud des États-Unis ¹. Richard Allen appelle au recours généralisé à la comparaison dans l'approche des économies de plantation coloniales ². Si la colonie du Cap et plus encore la côte swahili connaissent des différences évidentes avec le modèle nord-américain, les logiques ne sont pas aussi dissemblables qu'on pourrait le croire au premier abord. L'Amérique du Nord, pour des raisons évidentes, possède incontestablement l'historiographie concernant l'esclavage la plus abondante, la plus riche et la plus développée.

On peut juste regretter que la comparaison ne soit pas élargie au-delà de ce cas spécifique (bien qu'au vu du volume de la littérature concernée, on constate bien la difficulté de la tâche). D'une certaine façon, c'est ce que tente Larson sur Madagascar ³. Son approche est innovante et risquée. Grâce à une culture encyclopédique remarquable de la littérature sur la traite et l'esclavage, il cherche à combler les lacunes des sources concernant Madagascar. À partir des logiques qui se répètent de par le monde dans ce contexte, il extrapole et dépasse ainsi la faiblesse des sources. Dans les années 2000 toujours, des auteurs comme Vink, préconisent de recentrer le regard et les comparaisons vers la traite asiatique, trop longtemps sous-évaluée, également fortement interconnectée avec celles de l'océan Indien ⁴. Ils invitent donc à prendre de la distance avec le modèle atlantique de traite d'Africains pour un modèle multipolaire dans lequel les sources d'esclaves sont multiples. Allen, dans la même veine, insiste sur l'importance de la traite de l'océan Indien dans la genèse de la célèbre '*coolie trade*' ou 'nouveau système d'esclavage' ('*new system of slavery*') qui piège plusieurs millions d'individus, en particulier chinois et indiens, aux XIX^e et XX^e siècles ⁵.

Ce débat est évidemment à relier aux débats historiographiques plus larges sur la pertinence de la comparaison en histoire ⁶. En Afrique, les historiens les plus réputés dans les années 1960 et 1970 ont réagi au placage mécanique de modèles évolutionnistes, du modèle féodal en particulier, sur des réalités africaines, effectué durant la colonisation et ensuite par certains auteurs marxistes. Il existe donc une forte gêne à l'égard de la

1. Shell, 1994 ; Cooper, 1977 ; Worden, 1985, p. 1.

2. Allen, 1999, p. 5, 7.

3. Larson, 2000.

4. Vink, "The 'World's Oldest Trade'...", 2003, p. 131-177.

5. Allen, "The Constant Demand of the French...", 2008, p. 43-72 ; Allen, "Satisfying the Want for Laboring People...", 2010, p. 45-73.

6. Concernant l'esclavage en général, voir Deutsch, "Trajectories of Change...", 2011, p. 165-168.

comparaison dans cette génération. Il s'en est suivi une hyper-spécialisation chez leurs élèves qui tend seulement à reculer aujourd'hui (voir par exemple les remarquables travaux de Rockel). Que des comparaisons aient été faites en dépit du bon sens ne condamne évidemment que ces travaux spécifiques, et non l'idée même de comparaison.

Les modes de production

Dans le prolongement de ce débat sur le comparatisme, dans les années 1970-1980, les auteurs ont beaucoup traité des modes de production. Ces études répondent en premier lieu à des préoccupations marxistes et post-marxistes. En second lieu, et plus largement, l'étude des systèmes de production est une réponse à l'absence de données fiables, notamment statistiques. En effet, contrairement à l'Atlantique, l'océan Indien n'a pas donné lieu à une vaste série d'études statistiques. L'histoire quantitative y est encore assez embryonnaire ¹. Le volume de la main-d'œuvre servile en fonction du mode de production et de la capacité économique de la société à absorber des flux d'esclaves permet de contrôler les estimations si souvent fantaisistes de la traite. Dans un premier temps, à la suite de Fred Cooper, des historiens ont mis au jour et décortiqué une série d'économies de plantation reposant sur des systèmes esclavagistes, mettant en cause les stéréotypes qui auraient voulu que ce système à l'américaine soit absent en Afrique ². Ensuite le modèle est élargi à d'autres systèmes de production potentiellement consommateurs d'esclaves (production de perles dans la mer Rouge et l'océan Indien, de textile au Bénadir...) ³.

L'opposition classique entre esclavage et salariat n'a pas inspiré les historiens de l'océan Indien et de l'Afrique orientale. Cette opposition est trop inadaptée aux réalités des sociétés non européennes et probablement déjà dépassée dans les années 1970. Le débat autour de cette question ne

1. Principalement Sheriff, 1987 ; Filliot, 1974 ; Shell, 1994 ; Austen, "The 19th Century Slave Trade...", 1988, p. 21-44 ; Martin & Ryan, "A Quantitative Assessment...", 1977, p. 71-91 ; Martin & Ryan, "The Slave Trade of the Bajun and Benadir Coasts...", 1980, p. 103-132.

Il n'existe pas encore de vaste compilation systématique des données disponibles sur internet ou même sur CD Rom comme pour le monde atlantique. Un rattrapage est peut être en cours : voir les travaux de Richard Allen, le projet de base de données initiés par la Truth and Justice Commission à Maurice (via Vijaya Teelock). Thomas Vernet constitue également une base pour la traite française sur la zone Zanzibar-Kerimba.

2. Cooper, 1977 ; Ahmad, "Priest Planters and Slavers...", 1996, p. 543-556 ; Sheriff, 1987 ; Glassman, 1995 ; Willis & Miers, "Becoming the Child of the House...", 1997, p. 479-495.

3. Alpers, 2009, p. 79-98 ; Hopper, "Slaves of One Master...", 2009.

prend pas d'ampleur. Si elle est souvent en filigrane dans les écrits ¹, c'est pour insister sur l'inadéquation de cette opposition. De nombreux esclaves ont une activité salariée et versent une rente à leur maître. L'essor du salariat, même chez les hommes nyamwezi libres, correspond au sommet de la mise en esclavage des femmes dans cette région ². En Inde, la réflexion a été très poussée sur la substitution, suite aux abolitions du XIX^e siècle, d'un esclavage formel à un esclavage pour dette. Jacques Pouchepadass parvient à la conclusion que les politiques britanniques n'abolissent pas l'esclavage, elles le monétarisent ³. C'est également le sentiment de nombreux africains confrontés au « salariat » colonial. À juste titre donc, Olivier Pétré-Grenouilleau qualifie cette opposition d'illusoire ⁴.

Abolition et post-esclavage

La question de l'abolition est l'un des thèmes les plus anciens. Il est traité de façon classique, c'est-à-dire à partir de l'histoire parlementaire et législative en particulier concernant les Mascareignes ⁵. La politique britannique et sa réception par les Africains, les Malgaches ou les colons ont été l'occasion d'une littérature abondante ⁶. Jeremy Prestholdt a approfondi, concernant l'Afrique de l'Est, l'idée du rôle déterminant de l'idéologie abolitionniste dans la conquête coloniale (l'idée est plus ancienne dans le monde atlantique) ⁷. Très récemment, Derek Peterson et Jonathon Glassman abordent de manière fascinante l'étude de la transmission, de la réappropriation et de l'instrumentalisation du discours abolitionniste par les Africains de l'Est sous domination coloniale ⁸. Étant donné l'aspect humanitaire et religieux d'une large part de la dynamique abolitionniste, il existe un groupe spécifique d'écrits concernant les églises chrétiennes et les esclaves. Il aborde la question des missionnaires, de la lutte contre la traite et toutes les ambiguïtés et les contradictions du rachat d'esclaves ⁹.

-
1. Ho, « Données statistiques et hypothèses économiques sur la traite », 2000, p. 61-93 ; Giblin, "The Slave Trade, the Hegemony of Paternalism...", 2005, p. 265 ; Scully, 1997, p. 176.
 2. Sunseri, 2002 ; Rockel, 2006 ; Deutsch, 2006.
 3. Pouchepadass, « La main-d'œuvre rurale non libre dans l'Inde... », 2006, p. 334.
 4. Pétré-Grenouilleau, « Traites et esclavages... », 2002, p. 21.
 5. Wanquet, 1998.
 6. Romero, "Lamu (Kenya), Slave Trade and British Effort to Suppress," 1988, p. 383-393 ; Rakotondrabe, « L'oligarchie merina, les Anglais et la traite des esclaves.. », 1997, p. 211-232 ; Finch, « Comprendre la traite illégale... », 2005, p. 67-88.
 7. Prestholdt, 2008, p. 143-146.
 8. Glassman, "Racial Violence, Universal History...", 2010, p. 175-206 ; Peterson, "Abolitionism and Political Thought in Britain and East Africa...", 2010, p. 1-37.
 9. Renault, 1971 ; Strayer, 1978, p. 14-29 ; Kollman, 2005 ; Gueunier « Les Makoa à Mayotte et à Nosy Be... », 2007, p. 163-182 ; Prudhomme, 1984 ; Herlehy & Morton, "A Coastal Ex-Slave Community...", 1988, p. 254-281 ; Morton, 2008.

L'aspect de la traite qui a trait à l'histoire maritime et celle de la navigation est assez peu étudié par rapport à la traite atlantique¹. On constate un retour, ces dernières années, sur les travaux concernant l'histoire navale et diplomatique, en particulier en France. Ils se différencient des travaux plus anciens et coloniaux par leurs regards critiques de l'action européenne. Ils démontrent le double discours des autorités françaises, plus préoccupées de se démarquer de la Grande-Bretagne que d'appliquer les traités internationaux concernant la traite². En parallèle, une histoire plus sociale de la navigation se développe qui met en exergue, par exemple, le rôle des esclaves dans les équipages est-africains (Ewald, Gilbert). L'efficacité des croisières anti-esclavagistes est contestée de toutes parts. Le scepticisme croissant devant les effets de l'abolition mène à une évolution où l'on s'intéresse plus à la fin de l'esclavage qu'à l'abolition dans son approche classique.

C'est dans cette perspective que la question du post-esclavage est particulièrement étudiée pour les Mascareignes et l'Afrique du Sud en raison des « engagés » et autres « apprentis » qui d'abord s'ajoutent, puis succèdent aux esclaves (Allen, Gerbeau, Vergès)³. Tous les auteurs montrent la résilience du système servile, le prolongement de la traite longtemps après sa fin officielle, la continuité entre les nouvelles formes de travail et le travail servile. La fin de l'esclavage succède bien à l'abolition, mais longtemps après et grâce à la lutte et à la persévérance des ex-esclaves, malgré les autorités autant que grâce à elles.

Dans les années 1990, la question du post-esclavage est abordée de façon croissante. C'est d'abord l'évolution des systèmes de production lorsque l'esclavage est aboli qui intéresse. L'impulsion donnée par Fred Cooper est, là encore, particulièrement forte. Dans les années 1980, il étudie l'évolution du travail et de la production à Zanzibar, Mombasa et sur la côte kenyane, du XIX^e siècle esclavagiste à l'après-guerre. Il aborde le passage d'un système basé sur des migrations contraintes d'esclaves du Nyassa à un autre fondé sur les migrations volontaires de travailleurs Luo et Kikuyu⁴. Une grande attention est également consacrée aux enjeux liés

-
1. Filliot, 1974 ; Gilbert, 2004 ; Sheriff, "Localisation and Social Composition of the East African Slave Trade...", 1988, p. 131-146 ; Allen, "The Constant Demand of the French...", 2008, p. 43-72.
 2. Rispal, 2004 ; Rispal, « Zanzibar et la politique française dans l'océan Indien (1776-1904) », 2005, p. 1-94 ; Crouzet, "A Sea of Blood and Plunder...", 2012, p. 213-235.
 3. Teixeira, « Les libres engagés, travailleurs sous contrat... », 2008, p. 49-62 ; Gerbeau, « L'océan Indien n'est pas l'Atlantique... », 2002, p. 79-108 ; Allen, 1999 ; Fuma, « La traite des esclaves dans le bassin du Sud-Ouest de l'océan Indien et la France après 1848 », 2000, p. 247-261 ; Chan Low, « Les séquelles de l'esclavage dans l'île Maurice... », 2000, p. 281-314 ; Vergès, 2001 ; Scully, 1997 ; Dooling, 2007.
 4. Cooper, 1977 ; Cooper, 1981 ; Cooper, 1987.

à la sociabilité post-esclavagiste (habillement, jeux, danse, musique) en particulier chez Laura Fair ¹. Son travail s'inscrit dans la continuité de Terence Ranger ² qui est parmi les premiers, en 1975, à s'intéresser à l'histoire sociale de la danse et la musique en Afrique de l'Est, y compris parmi les esclaves libérés. Avec leur démarche à partir des sociétés actuelles, les anthropologues sont également nombreux à partir de la fin des années 1990 et surtout des années 2000, à s'intéresser aux ex-esclaves dans les sociétés contemporaines, quitte à remonter du présent vers le passé. Ce sont les sociétés où les communautés d'ex-esclaves sont les plus visibles qui attirent naturellement leurs regards (Somalie, Madagascar, Comores, mais moins les sociétés créoles) ³.

Les résistances

L'évolution de l'historiographie d'une vision de l'esclave (ou de l'Africain en général) subissant l'histoire à celle de l'esclave acteur de son histoire est déjà visible dans la question de l'abolition. Elle mène automatiquement à celle de la résistance servile. La résistance à la colonisation est le grand thème de l'école de Dar es Salam. Mais la pensée historique dans laquelle s'insère la majorité de ces historiens s'intéresse au passé glorieux du continent. Ils peinent à aborder l'esclavage africain ou même arabe ⁴. Le thème de la résistance s'étend donc plus tardivement à l'esclavage. Pour l'Afrique en général, quelques travaux pionniers sortent dans les années 1970, dont un article de l'historien nigerian G.A. Akinola ⁵ sur Zanzibar. Peu après, en 1977, Cooper établit l'un des éléments essentiels de l'étude des résistances serviles : l'esclavage est avant tout un rapport de force ⁶. C'est dans les années 1980, avec un décalage de dix ans sur l'Amérique du Nord, autour de Paul Lovejoy, spécialiste à ses débuts du

1. Fair, 2001.

2. Ranger, 1975, p. 9-16.

3. Besteman, 1999 ; Declich, 2002 ; Leopold, "Legacies of Slavery in North West Uganda...", 2007, p. 124-144 ; Blanchy, « Esclavage et commensalité à Ngazidja, Comores », 2005, p. 905-935.

4. Morton, 2008, p. 8.

5. Akinola, "Slavery and Slaves Revolts in the Sultanate of Zanzibar...", 1972, p. 215-228.

6. « To declare as slave system "good", "bad", "harsh", or "mild" is to say very little at all. Slavery is fundamentally a form of subordination and the problem is to analyse the dimensions which that subordination takes. No matter what the master wanted from his slaves, he had to make them bend to his will. Control required more than a whip » ; « the reciprocal obligations between masters and slaves were worked out by continual testing before they acquired the status of customs; and even then tacit understanding that emerged regarding the work load, personal right of slaves, and punishment were continuously stretched by both groups » (Cooper, 1977, p. 153 et 155).
« Understand the process of absorption, characteristic of the history of so many African slave systems, as a process of conflict » (Glassman, 1991, p. 283).

Nord du Nigeria, que se crée vraiment une dynamique autour de l'étude des résistances à l'asservissement en Afrique ¹. Il est intéressant de noter l'importance des auteurs nigerians et des travaux sur le Nigeria dans l'ouverture de ce débat. Peu après, en 1983, le premier ouvrage monographique en Afrique sur le thème du marronnage et de la résistance, dans la province du Cap, est publié par Ross ².

Hormis les révoltes serviles assez rares et peu étudiées (sauf dans le cas de la révolte des Zanj ³), le marronnage est la facette la plus spectaculaire de la résistance servile. Dans cette lignée on trouve, entre autres, dans les années 1990, les ouvrages de Glassman, Morton et Cassanelli. Ils abordent la question des communautés marrons le long de la côte est-africaine, du Mrima au Bénadir ⁴. Les conditions spécifiques de l'Afrique du Sud créent une situation originale. La superposition de types de servitude variés, décrite par Nigel Penn, provoque un phénomène de marronnage particulier, intermédiaire entre celui pratiqué en Amérique et en Afrique ⁵. Les études sur la Réunion – celles de Prosper Eve ou d'Audrey Carotenuto par exemple –, sont issues d'une tradition historiographique française distincte, coupée de l'Afrique ⁶. Edward Alpers, Megan Vaughan ou Vijaya Teelock font le lien entre ces différentes traditions historiographiques ⁷.

Mais les auteurs ne s'arrêtent pas seulement à la fuite, ils abordent toute une gamme d'indicateurs, du crime à la résistance passive en passant par l'avortement, le suicide ou la musique et la danse. Toutes les transgressions sont analysées au prisme de la résistance. Jonathon Glasman montre comment sur la côte swahili, les rapports de force entre maîtres, affranchis et esclaves s'expriment et se renégocient à la fin du XIX^e siècle au sein de manifestations publiques religieuses, politiques ou autres ⁸. Le recours aux archives judiciaires est ici un élément clef, en particulier aux

-
1. Glassman, "The Bondsman New Cloths...", 1991, p. 280-282 ; Morton, 2008, p. 208 ; Akinola, "Slavery and Slaves Revolts in the Sultanate of Zanzibar...", 1972, p. 215-228.
 2. Morton, 2008, p. 208 ; Ross, 1983.
 3. Trabelsi, « L'esclavage domanial dans le paysage agraire musulman... », 2006, p. 306-307. Voir néanmoins pour des révoltes à Zanzibar : Akinola, "Slavery and Slaves Revolts in the Sultanate of Zanzibar ...", 1972, p. 215-228.
 4. Glassman, "The Bondsman New Cloths...", 1991, p. 302-310 ; Cassanelli, "Social Construction on the Somali Frontier...", 1989, p. 216-238 ; Morton, 2008.
 5. Penn, "Drosters of the Bokkeveld and the Roggeveld...", 1994, p. 41-66.
 6. Carotenuto, 2006 ; Eve, 2003.
 7. Teelock, "From Mozambique to Le Morne Brabant Mountain...", 2005, p. 282 ; Allen, "Maroonage and its Legacy in Mauritius...", 2002, p. 133-152 ; Allen, 1999, p. 35-78 ; Alpers, Campbell & Salman, 2004 ; Alpers, "Flight to Freedom...", 2003, p. 51-68.
 8. Glassman, 1995.

Mascareignes et en Afrique du Sud ¹. Les modes de résistance sont aussi particulièrement utilisés pour expliquer la fin de l'esclavage (Cooper, Morton, Isaacman etc.).

Ces questions mènent également à un débat concernant la culture. Quelle est l'attitude des esclaves vis-à-vis de la culture du maître ? Confondant les désirs du maître avec la réalité, l'esclave a longtemps semblé caractérisé par une acculturation quasi absolue, en étant soumis à la culture de son maître comme à sa volonté. En réaction aujourd'hui, tout reliquat, mémoire ou usage de la culture d'origine est perçu comme un signe de résistance effective. Les chercheurs traquent leurs traces. Conformément aux stéréotypes sur les noirs, c'est à la musique et à la danse qu'une large part de l'attention est consacrée. La langue, le vocabulaire sont aussi des éléments importants (pour un exemple particulièrement convaincant voir l'article de Larson ci-dessous). Le monde des esprits est encore perçu comme favorable à la mémoire et à l'autonomie des esclaves ². La médecine des plantes est également une sphère où les connaissances des esclaves sont jugées comme essentielles (Megan Vaughan). Depuis la découverte du rôle des riziculteurs d'Afrique de l'Ouest dans la riziculture nord-américaine ³, l'enjeu le plus important se situe dans les transferts de systèmes ou de techniques agricoles. Hélas rien d'aussi spectaculaire n'est encore apparu dans l'océan Indien ⁴.

Ces approches portent souvent une très grande attention au genre. Il existe un débat sur la côte swahili quant à savoir si les esclaves hommes sont plus acculturés que les esclaves femmes (Eastman / Strobel). Plus globalement, selon Sunseri, un débat oppose les « hégémonistes » (Cooper, Glassman, Strobel, Miers, Willis... à ne pas confondre avec « les historiens hégémonistes », c'est-à-dire conservateurs impérialistes, de Morton) qui mettent en exergue la stratégie des esclaves d'assimilation des normes sociales de la société dominante pour mieux les retourner à leur profit ou au contraire les « autonomistes » (Sunseri, Morton, Eastmann...) qui pensent que les esclaves gardent une large indépendance vis-à-vis de la culture de leur maître ⁵. Ces catégories sont à rapprocher avec celles qui

-
1. Vaughan, 2005 ; Carotenuto, 2006 ; Carotenuto, « Approche de la question des résistances serviles... », 2010, p. 179-188 ; Allen, "Maroonage and its Legacy in Mauritius...", 2002, p. 133-152 ; Penn, "Drosters of the Bokkeveld and the Roggeveld...", 1994, p. 41-66. Ailleurs en Somalie : Declich, "Dynamics of Intermingling Gender and Slavery...", 2003, p. 45-69. Pour l'Afrique de l'Est allemande : Sunseri, 2002, p. 40-44.
 2. Alpers, 2009, p. 99-128.
 3. Carney, 2001.
 4. Alpers, "Introduction," 2005, p. 6.
 5. Sunseri, "Slave Ransoming in German East Africa...", 1993, p. 481-511 ; Eastman, "Women, Slaves and Foreigners...", 1988, p. 1-20 ; Sunseri, 2002, p. 40 ; Glassman, "The Bondsman New Cloths...", 1991, p. 277-312 ; Willis & Miers, "Becoming the

opposent dans l'historiographie française les tenants de la « thèse de l'aliénation » à ceux « de la mémoire »¹.

Théorie de la transformation

L'un des grands enjeux de l'étude de la traite est son impact sur les sociétés productrices et exportatrices d'esclaves. L'école de Dar es Salam joue un rôle fondateur et important dans ce débat. Walter Rodney, l'un de ses membres éminents, met en place les bases de la théorie de la transformation à partir d'un exemple tiré de l'Afrique de l'Ouest². Celle-ci est ensuite diffusée et affinée par Paul Lovejoy et Joseph Inikori dans les années 1980³. Les tenants de cette théorie pensent que l'esclavage est devenu un élément important de l'organisation sociale africaine à cause de la traite, c'est-à-dire que la traite a un effet entraînant très fort sur l'extension des pratiques esclavagistes sur les zones de départ. Les opposants pensent qu'au contraire c'est parce que l'esclavage était aussi important en Afrique dès l'arrivée des Portugais que la traite y a pris un tel essor⁴. Les exemples en Afrique orientale confirment que l'esclavage interne favorise le développement de la traite (voir la contribution de Thomas Vernet), et *a contrario* que celle-ci nourrit un essor très important de l'esclavage à l'intérieur des sociétés qui participent au commerce des êtres humains⁵.

En parallèle, les études montrent la perversion des régimes politiques africains par la traite. Dans un premier temps la traite et l'esclavage permettent un essor de la puissance de l'État et du despotisme. Dans un second temps, la violence et les tensions sociales sont exacerbées et mènent à une explosion de l'entité politique et à la guerre civile. Dans les années 1970, des spécialistes très influents de la Tanzanie jouent un rôle pionnier dans la mise au point de ce modèle, par exemple Steven Feiermann ou Gerald Hartwig. Les travaux récents de Holly Hanson et d'Henri Médard sur le Buganda illustrent clairement cette évolution⁶. Les études des années 1970 sont en partie menées en réaction aux travaux de Kjekshus⁷. Ce

Child of the House'..., 1997, p. 479-495. Pour une critique de ce débat : Deutsch, 2006, p. 6 ; Cooper, "Islam and Cultural Hegemony...", 1981, p. 271-307.

1. Chivalon, « Mémoire de l'esclavage et actualisation des rapports sociaux », 2010, p. 341.
2. Rodney, 1970.
3. Lovejoy, 2000 ; Inikori, 1982 ; Inikori, "Slavery in Africa and the Transatlantic Slave Trade," 1996, p. 39-72.
4. Thornton, 1998.
5. Par exemple : Médard & Doyle, 2007 ou Eldrege, "Slave Raiding Across the Cape Frontier," 1994, p. 93-126.
6. Feierman, "A Century of Ironies in East Africa...", 1978, p. 391-418 ; Hartwig, 1976 ; Hanson, 2003 ; Médard, 2007.
7. Kjekshus, 1977 ; Maddox, Giblin & Kinambo, 1996, p. 124, 249-250.

dernier avance que les effets de la traite, compris dans son sens le plus large, sont globalement positifs (ou seulement insignifiants dans un sens restrictif) pour les régions incluses dans la Tanzanie actuelle. Ils mènent, le long des axes de communication, à une augmentation de la population et à une forte diversification économique et agricole. En réaction à la propagande coloniale, Kjekshus attribue la crise démographique qui ravage la région non à la traite arabe du XIX^e siècle, mais à la politique coloniale au XX^e siècle et à son impact sur l'écologie de la région.

Identités

Depuis la fin des années 1980 dans les milieux francophones, un peu avant dans le monde anglophone, la question des identités en Afrique émerge comme l'un des thèmes dominants en sciences humaines et sociales. Elle se mêle bien évidemment aux préoccupations concernant l'esclavage. La question de l'origine et de la catégorisation des esclaves qui débarquent dans les sociétés esclavagistes se pose surtout en termes de rapports entre les noms africains et les identités serviles (par exemple, les « Mozambiques » sont-ils génériquement tous des esclaves noirs ? Ou seulement ceux qui viennent du Mozambique actuel ? Ou encore seulement ceux qui se sont embarqués depuis l'île de Mozambique ? etc.)¹.

En Afrique de l'Est, l'impact de la traite sur les formations identitaires apparaît peu. La colonisation a camouflé ce genre de phénomènes. Le débat porte plutôt sur l'identité des anciens esclaves, tels les Makoa à Madagascar qui, dans ce cas, s'insèrent dans le débat sur l'africanité de Madagascar². En Afrique même se pose la question de l'identité des anciens esclaves. C'est un enjeu particulièrement fort concernant les communautés rachetées par les missions³, les communautés d'esclaves marrons⁴ ou les anciens esclaves militaires. Pour ces derniers, qu'il s'agisse des Nubi ou des Chikunda, il semble que ces communautés aient évolué vers une transformation de leur identité militaire et servile en une identité nouvelle,

-
1. Alpers, "Mozambique and 'Mozambiques'...", 2005, p. 91-124 ; Harries, "Making Mosbickers...", 2005, p. 91-124 ; Kiriama, "Archeological Investigation of Shimoni Slave Caves," 2005, p. 157-169 ; Teelock, "From Mozambique to Le Morne Brabant Moutain...", 2005, p. 279-294.
 2. Nativel & Rajaonah, 2007, la 2e partie, les articles de Gabriel A. Ratoandro, Noël Jacques Guenier et Klara Boyer-Rossol ; Dina « Les Makoa dans le Sud Ouest de Madagascar », 1997, p. 161-168 ; Boyer-Rossol, « Les Makoa en pays sakalava... », 2010, p. 189-199.
 3. Herlehy & Morton, "A Coastal Ex-Slave Community...", 1988, p. 254-281 et la contribution de Marie Pierre Ballarin et Herman Kiriama ci-après.
 4. Par exemple Besteman, 1999.

« ethnique »¹. Dans les Mascareignes, la question se pose avec autant d'acuité, mais moins en termes ethniques que raciaux ou en termes de communautarisme. En raison des origines récentes du peuplement, la question allochtone / autochtone est plus difficile à jouer et la vie politique ne s'est pas polarisée autour « d'ethnies ». Dans cette optique aussi, la créolité est un thème important, mais qui n'est valable que pour ces îles².

Autre facette de la construction identitaire, la question de la diaspora est devenue très populaire : on découvre ainsi et on étudie de petites communautés d'anciens esclaves d'origine d'Afrique de l'Est en Orient, en Inde, en Asie et même en Amérique³. D'après Mc Dougall, l'article de John Hunwick, en 1991, appelant à étudier les autres diasporas africaines a joué un rôle déclencheur⁴. Mais dès les années 1970, Betwell Ogot ou Joseph Harries lancent des appels similaires⁵.

L'identité de genre n'est évidemment pas délaissée. L'approche de genre s'est avérée particulièrement fructueuse concernant l'esclavage. Des travaux pionniers sur l'histoire des femmes et de l'esclavage en Afrique sont effectués, dès les années 1970, par Margaret Strobel et Marcia Wright au Kenya et en Tanzanie⁶. À travers toute la région, les études abordant l'histoire des femmes se sont ensuite multipliées. Il est clair que l'expérience servile se décline très différemment en fonction du genre⁷. Un impact général de la traite en Afrique de l'Est consiste en l'érosion du statut de la femme confrontée à l'insécurité, un durcissement, une hiérarchisation croissante des rapports de genre et la pollution des rapports

-
1. Isaacman & Isaacman, 2004 ; Isaacman & Rosenthal, "Slaves, Soldiers, and Police...", 1988, p. 220-253 ; Leopold, "Legacies of Slavery in North West Uganda...", 2007, p. 124-144.
 2. Par exemple : Vaughan, 2005, p. 21-22.
 3. Alpers, "Recollecting Africa: Diasporic Memory in the Indian Ocean World," 2000, p. 83-99 ; De Silva Jayasuriya & Pankhurst, 2003 ; Catlin-Jairazbhoy & Alpers, 2006 ; De Silva Jayasuriya & Angenot, 2008 ; De Silva Jayasuriya, 2010 ; Alpers, "Mozambique and 'Mozambiques'...", 2005, p. 91-124 ; Mirzai, "African Presence in Iran...", 2002, p. 229-246 ; Gerbeau, « Histoire oubliée, histoire occultée ?... », 1997, p. 3-28 ; De Silva Jayasuriya, « Les cafres de Ceylan... », 2001, p. 229-253 ; Mrad Dali, « De l'esclavage à la servitude... », 2005, p. 935-955 ; Alpers, "A Complex Relationship...", 2001, p. 73-95 ; Lovejoy, Mirzai & Montana, 2010. Pour une critique G. Campbell, « Le commerce des esclaves et la question d'une diaspora africaine... », 2006, p. 251-292.
 4. Mc Dougall, "Discourse and Distortion...", 2002, p. 225 ; Hunwick, "Black African Diaspora in the Mediterranean World...", 1991, p. 5-38.
 5. Ogot, "Population Movements Between East Africa...", 1985, p. 175 ; Harris, 1971.
 6. Wright, 1993. Les contributions de Margaret Strobel, Marcia Wright, Ed Alpers, dans Robertson & Klein, 1997 ; celles de Jan Georg Deutsch et Katrin Bromber dans Campbell, Miers & Miller, 2007.
 7. Robertson & Klein, 1997 ; Tuck, "Women's Experiences of Enslavement and Slavery...", 2007, p. 174-188 ; Campbell, Miers & Miller, 2007 ; Declich, "Dynamics of Intermingling Gender and Slavery...", 2003, p. 45-69 ; Larson, 2000, p. 122.

homme / femme par le modèle des relations serviles ¹. La question de la sexualité est de plus en plus abordée dans la même mouvance intellectuelle, tout comme celle qui détaille les questions de la vie quotidienne ². La forme biographique et les récits de vie sont très largement utilisés, au-delà même de l'histoire des femmes. Plus que les possesseurs d'esclaves, les femmes propriétaires d'esclaves ont également attiré l'attention ³. L'étude des femmes et celle des enfants sont fréquemment amalgamés. Concernant l'histoire de l'Afrique, le thème de la jeunesse (et de l'enfance dans une moindre mesure) est un thème ancien, datant au moins des années 1980. Il donne lieu à beaucoup de publications très variées ces dernières années. Bizarrement le recoupement avec la question de l'esclavage, pourtant évident dans les sources, a peiné à se faire et n'apparaît que très récemment ⁴. Il s'agit sans doute d'une illustration de la coupure entre histoire contemporaine (concernant les jeunes) et histoire plus ancienne (pour les esclaves).

Chronologiquement, les écrits concernant le XIX^e siècle et le premier quart du XX^e siècle dominant, même dans le cas des Mascareignes où le pic de la traite se situe au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Cela reflète la distribution du nombre d'historiens et des sources. En ce qui concerne le monde swahili, la période moderne est délaissée par rapport non seulement aux XIX^e - XX^e siècles, mais également par rapport à la période médiévale. L'échelle des études a eu tendance à se réduire, par exemple de la côte swahili à des cités swahili, puis à des histoires de vie. Ce mouvement est contesté par l'approche inverse, issue du modèle braudélien (extension depuis la Méditerranée étudiée par Braudel à l'Atlantique et l'océan Indien) ⁵ et de la *World History*. Mais les études sont très inégalement réparties géographiquement.

Une historiographie fracturée en aires géographiques distinctes

La traite « arabe »

Pour définir le commerce des esclaves en Afrique de l'Est et dans l'océan Indien, plusieurs termes sont employés : « traite orientale », « traite musulmane » et « traite arabe ». Le premier prête à confusion. Il

1. Par exemple : Alpers, 2009, p. 102-103.

2. Vaughan, 2005 ; Romero-Curtin, "Laboratory for Oral History...", 1983, p. 858-882.

3. Zimba, "Achivanjila I' and the Making of the Niassa Slave Route," 2005, p. 219-252.

4. Campbell, Miers & Miller, 2009. Deux articles de cet ouvrage collectif portent sur notre aire : ceux de Richard E. Allen et de Fred Morton.

5. Allen, "Satisfying the 'Want for Laboring People'...", 2010, p. 51-52 ; Campbell, "Slavery in the Indian Ocean World...", 2010, p. 52-63.